VILLE d'ANTONY

Conseil municipal

2 décembre 2010

La séance est ouverte à 19h20 sous la présidence de Jean-Yves Sénant, Maire d'Antony.

- **Il est fait appel des membres présents par M. Adda-Halimi.**

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERGEROL à M. SENANT	M. LEGRAND à Mme ZERAH
Mme COVI à Mme BUGAT	M. SIMON à M. COLIN
M. GUEVEL à M. FOUQUET	Mme LE NEOUANNIC à M. FIE

- **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2010.**

M. FEUILLADE : Concernant mon intervention page 18 qui concernait les modifications du PLU, en fait dans les propos retranscrits, il y a beaucoup d'erreurs et d'approximations, je ne me retrouve pas dans le texte ici rédigé, je souhaiterais vous transmettre le texte. Comme vous le savez, j'écris souvent mes textes et je vous propose de vous donner ce texte.

Par contre, je ne souhaite pas que le texte qui a été mis sur le site reste comme il est, je me suis rendu compte qu'il n'y avait pas de corrections de faites ; on y présente ce qui a été mis dans le compte rendu du conseil. Alors il est vrai que dans le rapport suivant, on donne les corrections à faire, mais sur le site le compte rendu n'est pas corrigé. Je souhaite que ce soit corrigé.

M. RUFAT : Il y a peut-être des problèmes de sonorisation car page 26, au 3ème paragraphe, je vois aussi des erreurs, il y a un propos à changer car il est écrit : « signer un contrat avec vous en demandant qui lancerait les travaux », ce n'était pas ça, c'était « qu'il lance les travaux ».

Page 27, à la fin du 2ème §, il est écrit : « c'est un problème de solution qui est évoqué », ce n'est pas de « solution », mais de « pollution ».

M. RIVET : Page 9, en milieu de page, dans mon intervention, je n'ai certainement pas parlé de « vidéo-protection », c'est un terme que je n'aime pas trop, j'ai dû dire « vidéosurveillance ».

Ensuite, je voudrais parler d'un autre point : Quand on lit le compte rendu, vous dites souvent que vos collaborateurs, maires adjoints et conseillers municipaux délégués vont nous donner la réponse, or on ne les a jamais. Dans cette même page, M. Serin avec qui nous avons eu un dialogue assez constructif et à qui je posais la question : « quel est le taux de pannes du système, est-ce que c'est un point important dans la vidéosurveillance, quels sont les équipements les plus sensibles ? », m'avait donné une partie de la réponse et m'avait dit : on vous donnera la réponse et on vous donnera les puissances. Je n'ai jamais eu la réponse à ma question : « quel est le taux de pannes du système et les puissances ? ».

A un autre endroit, c'est vous, page 32, tout en bas, je dis : « Est-il possible d'avoir deux ans après la mise en place de cette charte le bilan… ? », c'était la charte solidaire, et vous me répondez en quelques mots, en haut de la page 33 : « oui, pas de problème ». Je n'ai rien eu.

M. le Maire : M. Ollivry avait fait une réponse sur le sujet, il avait dit qu'après deux ans, il n'y avait pas assez de recul pour faire un vrai bilan, mais ce bilan, M. Ollivry vous le donnera.

M. OLLIVRY : On a dit qu'en début d'année prochaine, on ferait un premier bilan parce que la première famille est arrivée le 31 décembre de l'année dernière.

M. RIVET : Vous ne l'avez pas dit ce jour là, ce n'est pas dans le texte. Vous dites aujourd'hui qu'on l'aura en début d'année, très bien ; donc ce sera au prochain conseil ?

M. OLLIVRY : Oui, on pourra en reparler au prochain conseil.

M. RIVET : Je demande un bilan. Est-ce que ce sera au premier conseil ou au deuxième conseil ?

M. OLLIVRY : Non, pas un bilan au premier conseil parce qu'on n'aura pas assez de recul, ça ne sert à rien de faire un bilan sur de l'éphémère.

M. RIVET : Vous financez quand même pour 1 M€ l'achat de logements, ça n'est pas rien !

M. le Maire : Nous aurons tous un bilan.

M. RIVET : M. Le Bourhis, concernant ma demande page 40, j'ai posé la question : « pourrait-on avoir un tableau des tarifs ? », je l'ai eu deux jours après, alors merci beaucoup.

M. LE BOURHIS : Page 42, lorsque je parlais de « dérogation des parents qui amènent leurs enfants », c'était « en voiture » à l'école, ce sont plutôt les parents qui amènent leurs enfants à l'école en voiture qui demandent une dérogation. Parce qu'il y a des barrières qui empêchent les voitures d'accéder à l'école La Fontaine.

Mme CHARRIER : Deux petites rectifications page 45, il faut d'abord supprimer « au moins pour le passage en seconde », puisque c'est mis « pour la classe de seconde » juste après. Et pour l'association Pierre Kohlmann, il est marqué « oeuvrait », et je préfère « œuvre ».

Dans la réplique suivante, dernier paragraphe, il est marqué : « voir comment inciter la Région à donner des subventions et pas seulement les lui demander », il faut rajouter « les ».

M. le Maire: Est-ce qu'on peut considérer sous ces réserves que le compte rendu est accepté ? Je vous remercie.

- **Liste des décisions prises pendant l'intersession.**

Mme COLMEZ : Il y a neuf mesures prises en intersession qui concernent le Château Sarran, ce que l'on aurait voulu savoir, c'est si tous ces achats de prestations artistiques reprennent les contrats antérieurs qui existaient déjà à Lionel Terray ou si ce sont de nouveaux contrats.

M. le Maire : Le fait qu'il y ait eu un déménagement ne change rien aux contrats que la ville signe avec certains professeurs.

Mme COLMEZ : C'est dans la continuité de ce qui se faisait avant ?

M. le Maire : Je ne pense pas qu'il y ait une évolution sensible du nombre de contrats, nous sommes dans la continuité.

Mme COLMEZ : Sur la décision n° 9, « la résiliation du marché à procédure adaptée conclue avec la société ACE Etudes et Conseils concernant les travaux de câblage de certains établissements scolaires pour l'année 2010 », pouvez-vous nous dire pourquoi c'est résilié et ce qu'il advient du câblage de ces établissements scolaires ?

M. le Maire : Le marché a été résilié parce que l'entreprise qui a été retenue a été immédiatement après ou peu de temps après en liquidation judiciaire.

Et sur votre deuxième question : les travaux ont-ils été réalisés à ce jour ? On me dit que le câblage est en train d'être fait, c'est en cours de réalisation.

Mme COLMEZ : Et ça concerne combien d'établissements scolaires ?

M. LE BOURHIS : Cela concernait cinq écoles, on avait eu des difficultés avec une entreprise qui avait eu le marché et qui était en faillite, on en avait parlé à la commission d'éducation, et une autre entreprise a été

choisie et a réalisé le câblage dans toutes les écoles durant les vacances de fin octobre début novembre, ce qui fait qu'à la rentrée des vacances de Toussaint, le matériel était installé.

Mme COLMEZ : Ce n'était pas sur ce sujet qu'on en avait parlé à la commission des écoles mais sur la fourniture des manuels où là aussi nous avions un problème équivalent, mais pour d'autres raisons.

Mme CHARRIER : Une question à propos du point 19 où il est question d'une formation pour le montant de 1689,92 € dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour la Petite Enfance, de quel type de formation il s'agit ?

Et je profite de cette question pour dire que nous nous élevons toujours contre le décret du 7 juin 2010 dont nous pensons qu'il risque de dégrader la sécurité et la qualité du service public de la Petite Enfance et en conséquence, nous aimerions savoir comment ce décret est mis en application dans les établissements d'Antony, quels sont les problèmes rencontrés et comment la Petite Enfance a géré. Nous voudrions des informations précises si possible.

M. le Maire : Elles ont été données à diverses reprises. Il y a création de 26 places nouvelles, donc 26 familles ont la chance désormais de voir leur enfant accueilli, sinon il ne l'aurait pas été ; et création de 6 emplois supplémentaires. Donc 6 emplois de plus dans la ville, et 26 familles qui ont pu y mettre leur enfant. C'est à mon avis une excellente nouvelle pour tout le monde.

Mme CHARRIER : Oui, surtout quand on sait qu'il y en a 465 qui attendent, tout à fait d'accord pour les placements en crèches, mais pas à n'importe quel prix.

M. le Maire : Le prix est celui-là : 6 emplois nouveaux et 26 familles qui amènent leur enfant.

Mme CHARRIER : Ce n'est pas dans le même établissement ?

M. le Maire : C'est dans l'ensemble des établissements de la ville.

Mme CHARRIER : On demande quelques précisions : dans quelles crèches cela se fait, etc…

M. le Maire : On pourra vous donner ces précisions en commission.

Mme CHARRIER : Nous n'avons eu pratiquement aucune information en commission.

M. DOVA : Pour la décision 17, est-ce qu'on pourrait me donner des éclaircissements sur ce qu'est l'association l'Elastique à Musique ?

M. le Maire : C'est le festival du jazz.

M. DOVA : L'Elastique à Musique, ça se présente comment ?

Mme ROLLAND : Il s'agit de la maison de production de Céline Bonacina qui a participé au festival de jazz la semaine dernière ; c'est le nom de sa maison de production.

M. DOVA : Il n'y a pas un instrument à élastique, rassurez-moi ?

M. RUFAT : C'était d'ailleurs une très belle soirée de jazz, cela valait le coup d'aller voir l'Elastique à Musique.

Sur la n° 9, Mme Colmez a posé une question et moi, ça me pose un problème, quand j'ai voulu poser la question en commission Travaux personne n'était compétent pour répondre parce que ce ne sont pas des travaux, ce n'était pas de l'urbanisme, mais de l'informatique. C'est la deuxième fois déjà que je me trouve dans une sorte d'impasse quand on pose des questions sur les marchés d'ordre informatique, on n'a pas de réponse en commission. On a déjà évoqué cela, on avait dit qu'il fallait faire quelque chose pour la commission Travaux en l'occurrence, mais il faudrait passer à l'acte et il ne faudrait pas que je me retrouve à poser des questions sans obtenir jamais de réponse.

M. le Maire : Votre remarque est parfaitement justifiée, l'informatique a repris depuis peu ces travaux et donc, la prochaine fois qu'il y aura des

travaux d'informatique et téléphoniques, ils viendront eux-mêmes répondre à vos questions.

M. RUFAT : J'ai des questions aussi sur la 35 : je voudrais avoir la surface qui correspond au presbytère, quelle est la surface utilisée ? Parce que le loyer annuel de 3900 € me paraît un loyer très intéressant et je voudrais savoir combien il y a de mètres carrés.

M. le Maire : Je n'ai pas la surface en tête mais c'est un loyer symbolique. La ville, de par la loi de 1905, a l'obligation de loger les prêtres et ne peut pas le faire à des conditions exorbitantes vu les revenus « très sociaux » des prêtres. C'est une obligation de la ville.

M. RUFAT : Il n'y a pas que les prêtres qui ont des situations très sociales.

M. le Maire : Bien sûr. Leurs revenus sont vraiment du niveau du PLAI.

M. RUFAT : Si je pouvais avoir les mètres carrés, ce serait quand même avec plaisir.

Concernant la 43, c'est l'occasion de revenir sur le conseil des jeunes, pour la réunion d'intégration qui a eu lieu en week-end, j'ai toujours été perturbé et étonné que lorsque l'on présente la mairie, qu'on présente aux jeunes citoyens ce qu'est la vie démocratique d'une ville, les membres de l'opposition soient absents. Je trouve dommageable que l'assemblée municipale que l'on représente ne soit pas invitée pour discuter avec les jeunes, pour montrer qu'il y a des débats entre l'opposition et la majorité, cela fait partie de toute éducation politique que doit mener cette assemblée ; je trouve dommageable que ce débat n'ait pas été présenté. Je ne dis pas qu'il doit avoir lieu devant eux mais on doit au moins le présenter et qu'il y ait un membre de l'opposition invité à ce week-end d'intégration pour dire que nous n'avons pas forcément les mêmes positions, que parfois on vote ensemble, que parfois c'est à la majorité que les délibérations sont votées, et que pour d'autres, nous

avons des désaccords politiques. Si l'on veut que ces jeunes soient des citoyens responsables, il me paraît normal qu'ils aient accès aux débats.

Je trouve toujours curieuse cette séparation, comme si certains conseillers municipaux étaient bannis de cette information, c'est dommage, je l'ai déjà dit et je continuerai de répéter que le conseil des jeunes, c'est bien, mais c'est dommage qu'ils n'aient pas le droit, j'insiste, à la représentation et aux réunions. Et cela ne me parait pas normal qu'on n'ait pas le droit de parler.

M. le Maire : Il y a une majorité et une opposition, on leur a expliqué, mais il n'est pas pertinent à mon avis qu'il y ait des débats politiciens devant eux, ce n'est pas l'objet du conseil des jeunes. L'objet est de les initier à la vie de la cité et pas à la vie politicienne.

Mme CHARRIER : Excusez-moi mais franchement, je trouve que ça donne aux yeux de ces jeunes une image de l'opposition que nous représentons assez bizarre, une représentativité démocratique tout à fait bizarre.

M. RUFAT : Sur la 46, « mise à disposition de locaux pour SLA à André Pasquier », est-ce que c'est lié à la fermeture de La Fontaine ?

M. le Maire : Non, cela remonte à l'ouverture de l'école André Pasquier. On savait bien, dès avant l'ouverture, que le SLA aurait besoin de créneaux à André Pasquier : 3 soirs par semaine plus le samedi matin, c'est une place importante dans les créneaux de la Croix de Berny.

M. RUFAT : Sur la 50, « convention de mise à disposition de locaux pour le centre Elisabeth de la Panouse Debré », ce sont des activités de quel ordre ?

M. le Maire : Il s'agit de locaux pour les membres du personnel de ce centre. Il s'agit d'une activité d'évaluation vidéo des troubles de la marche des enfants pris en charge par le centre, c'est la formation du personnel et ça dure de 14h à 16h30.

M. RUFAT : C'est pour des enfants handicapés ? Il n'y a pas d'enfants du centre qui vont à l'école ?

M. le Maire : Pas encore mais cela risque d'arriver prochainement pour le CML. Je pense que dans quelques semaines, des jeunes enfants du centre de la Panouse Debré seront acceptés au CML.

M. LE BOURHIS : Le centre nous a demandé si c'était possible d'avoir un plateau d'évolution suffisamment grand pour pouvoir filmer les enfants régulièrement, pour voir l'évolution de leur rééducation à la marche, parce qu'il accueille des enfants qui sont handicapés moteur. Ils avaient besoin d'un plateau suffisamment grand dont ils ne disposaient pas, et quand on leur a parlé du préau de Blanguernon ça leur convenait, et ça leur sert aussi à faire de la formation, ces vidéos servent à faire de la formation pour leur personnel.

Mme BUZELIN : Sur la 36, il s'agit d'une augmentation de la participation de la ville sur les repas du personnel communal, je voudrais savoir à qui bénéficie cette augmentation. Y a-t-il une amélioration de la qualité des repas ? Qu'est-ce qui s'est passé pour qu'il y ait une telle augmentation ?

M. le Maire : Nous avons voté ensemble il y a quelques mois une augmentation de la participation de la ville du coût de la restauration du personnel. Je pense qu'elle a été votée à l'unanimité.

Mme BUZELIN : Et on le replace à ce niveau là ?

M. le Maire : Oui, c'est l'adoption d'un avenant. Je ne sais pas quelle est la différence mais c'est l'application d'un avenant qu'on a pris ensemble.

M. DOVA : Je dois dire que je n'ai rien contre les noms, mais à force de donner des noms bizarres à des prestations et associations, ça devient un peu ridicule. Sur la décision 44, qu'est-ce que c'est que l'association KOKORO ? Est-ce qu'on ne pourrait pas demander au président ou aux représentants des associations que nous subventionnons d'avoir un nom

qui soit présentable pour que les élus de bas étage que nous sommes comprennent un peu mieux ?

M. le Maire : C'est un professeur au Château Sarran.

M. DOVA : D'accord mais il va quand même nous piquer 7254 € ?

M. le Maire : Non il ne pique pas, il donne des cours au Château Sarran.

M. DOVA : Et il s'appelle comme ça ? C'est son nom ?

M. le Maire : Non, c'est celui de son association.

M. DOVA : Alors on pourrait mettre au moins son nom. C'est sûrement un très bon professeur mais ce serait aussi bien si on savait comment s'appelle ce Monsieur ; Pourquoi ne pas mettre son nom ?

M. le Maire : Elle s'appelle Agnès Robert.

M. DOVA : Donc autant mettre son nom et on sera content !

Mme BUZELIN : Sur le point 67, « convention d'abonnement des médiathèques avec la société Learnorama pour des cours en ligne, 2115 € TTC, que comprend exactement cet abonnement et à quel public est-il destiné ?

Mme ROLLAND : Un certain nombre d'abonnements ont été pris par les médiathèques en particulier auprès de ce qui est cours en ligne. Je ne sais pas exactement de quoi il s'agit ici, je me renseignerai et je vous le dirai. Il y en a un certain nombre ; et d'autres ont été signés pour les médiathèques. Je ne sais pas de quel type de cours il s'agit ici mais je peux vous dire que nous avons aussi pris des cours de remise à niveau pour adultes et enfants, et des cours d'apprentissage de langues en général. Pour celui-ci, je ne sais pas de quel type de cours il s'agit.

Mme BUZELIN : Je suis allée sur le site et ça avait l'air assez commercial, je ne suis pas sûre qu'il y ait un suivi de ces cours en ligne. Est-ce qu'il y a un test qui est fait avant de prendre ces abonnements ?

Mme ROLLAND : Non, ce sont des abonnements la plupart du temps qui permettent d'accéder à ce type de cours avec les appareils de la

médiathèque, et non à domicile ; c'est depuis la médiathèque que l'on peut accéder à l'ensemble de ces cours et banques de données.

M. le Maire : C'est pour cela que l'abonnement est pris par la médiathèque. S'il était en libre accès du public, la médiathèque n'aurait pas de contrat à signer.

Mme BUZELIN : Cela veut dire qu'un adulte peut apprendre de façon régulière et avoir un suivi régulier sur 6 mois ou un an ?

M. le Maire : Oui, tout cela est gratuit.

Mme BUZELIN : Il y a suffisamment de postes ?

Mme ROLLAND : Il faut faire des réservations, il y a un planning géré par une personne de la médiathèque.

M. le Maire : Les moyens ont au moins doublé depuis l'ouverture de la médiathèque du Noyer Doré.

Est-ce qu'il y a encore des questions sur les décisions ?

On passe aux déclarations d'intention d'aliéner. Est-ce qu'il y a des interrogations ? (Non)

- Information du conseil municipal sur la gestion de la dette.

M. le Maire : Un document vous a été abondamment commenté en commission des finances, est-ce qu'il y a des questions sur ce document ?

M. RUFAT : Oui, c'est le marronnier et donc je voudrais intervenir : vous dites que des questions ont été posées en commission, c'est vrai, mais on ne peut pas laisser passer ce travail très intéressant sans faire un commentaire sur la gestion de la dette et nos remarques au moins seront apportées au procès-verbal.

Il y a une inflexion notable dans la gestion de la dette qui jusqu'à présent était sur une lancée, on a parlé longtemps des taux fixes et des taux variables, on avait une gestion de la dette qui était plutôt axée sur des

produits déstructurés et risqués et qui permettaient d'avoir des taux faibles, cette année il y a un infléchissement de la politique. On le voit de façon très facile, le rapport l'explique bien, aucun emprunt n'a été renégocié cette année, je me suis dit de manière assez cocasse qu'on avait une gestion de la dette active qui était assez passive puisqu'on avait réussi à ne rien négocier dans l'année ! J'ai bien compris que c'était une politique active et qu'on était sur une longue négociation de la dette, en tout cas tous les emprunts qui ont été contractés cette année sont des emprunts à taux fixe. On nous a expliqué que cette année, les taux étant plus bas, on allait profiter de l'occasion d'avoir des taux à 3%, mais comme chaque année on a une explication parfois innovante, cette année l'innovation a été qu'il y avait des pénalités, c'est une question que je n'avais peut-être jamais posée correctement avant et donc je n'avais pas eu la réponse adéquate, mais cette année il y a eu des pénalités sorties du chapeau, des pénalités sur les emprunts renégociés, j'avais cru comprendre qu'il n'y en avait pas beaucoup et tout d'un coup, ils sont arrivés.

Peu importe, on a toujours le droit d'avoir des innovations et des arguments complémentaires, mais le fait est que vous avez infléchi votre politique cette année alors que c'était une situation où les taux étant les plus bas, il y avait peut-être une occasion à poursuivre votre logique. On se demande si ce n'est pas la conjoncture économique qui a été le moteur essentiel de cet infléchissement, si ce n'est pas le cas, le passage du conseiller de la Chambre Régionale des Comptes y est peut-être pour quelque chose. C'est peut-être un dada puisqu'il a déjà fait d'autres rapports sur d'autres villes où il épingle cette gestion dite « active » de la dette d'une manière dogmatique ou assez systématique, j'en suis conscient, mais j'ai l'impression qu'il y a eu un certain poids de ce

passage puisque, ou alors c'est peut-être une coïncidence, c'est le moment où la ville a changé de cap.
Vous avez choisi aussi de ne pas renouveler certains contrats, de ne pas les renégocier, et de passer davantage sur la « sécurisation » ; le terme me convient assez. Je suis d'accord pour qu'il y ait une certaine prise de risques pour aménager la dette mais il ne faut pas aller au-delà. Vous avez peut-être trouvé un bon créneau cette année pour sécuriser votre dette.

M. MEDAN : Nous en avons parlé hier en commission des finances assez longuement. Vous avez utilisé un terme en début d'intervention que j'ai trouvé intéressant, à savoir que c'est un « infléchissement ». Oui, ce n'est pas une remise en cause, c'est un infléchissement, le pourcentage de taux fixes correspondant à ce qui a été fait cette année n'est pas très important. Donc ce n'est pas une remise en cause de nos stratégies ou de la stratégie précédente. C'est le premier point.
Second point : quand vous dites que vous trouvez surprenant qu'on ait pu infléchir sans doute à cause du passage de la Chambre Régionale des Comptes, je trouve que c'est mesquin.

M. RUFAT : Pourquoi ?

M. MEDAN : Vous avez laissé entendre que c'est plus à cause du passage de la Chambre Régionale des Comptes qu'à cause de l'environnement économique, eh bien je vous réponds, vous nous faites des attaques, je trouve que c'est une attaque mesquine parce que l'environnement économique est très fort, il a changé considérablement, c'est ce qui explique le changement relativement léger dans les orientations et dans la gestion de la dette. C'est tout.

M. le Maire : Je voudrais compléter ce qu'a dit Pierre Médan : en décembre 2008, il y a deux ans, il y a eu un débat sur la dette, puisque le débat habituel sur la dette est en décembre, et j'avais indiqué à l'époque,

alors que les circonstances étaient très différentes d'aujourd'hui, alors que les taux étaient encore très élevés, mais on sentait qu'ils allaient descendre, j'avais indiqué que notre politique était de nous adapter au maximum à l'évolution des taux : Quand les taux fixes étaient élevés à 4,50 ou 4,70, comme ils l'étaient à l'époque, on n'allait pas emprunter à taux fixe, il fallait l'éviter, et c'est pourquoi la ville avait emprunté à l'époque à taux variable, qui étaient certes élevés à l'époque, mais qui étaient susceptibles de baisser, à la différence des taux fixes. Et nous avions dit que si les taux baissaient, ce qu'ils commençaient à faire à l'époque, on n'hésiterait pas à emprunter à taux fixe. Quand on a un taux fixe qui est bas, on le garde 15 ou 20 ans : autant prendre la durée la plus longue possible pour garantir à la ville un taux de 3%. Les taux fixes ont fini par arriver à 3% ; ils ont mis du temps, les taux variables ont baissé d'abord, les taux fixes, eux, ont mis deux ans à descendre mais à la fin du printemps, ils ont atteint 3%. Si vous empruntez en tant que personne physique par exemple pour acheter un logement, vous bénéficiez aussi des taux proches de 3% actuellement, et c'est une opportunité à ne pas manquer parce que le taux variable peut être aujourd'hui à 0,5% mais ça ne dure pas forcément longtemps. Le taux fixe à 3%, c'est historique, cela n'arrive pratiquement jamais ; c'est arrivé cette année, et d'ailleurs je regrette que la ville n'ait pas eu davantage d'emprunts à souscrire cette année. Si j'avais pu emprunter 15 ou 20 M€ de plus à 3%, je l'aurais fait.

Vous allez me dire : vous avez 27 M€ d'emprunts à taux variables, pourquoi ne les transférez-vous pas tout de suite sur des taux fixes ? Pour le moment nous payons 0,5% sur ces emprunts et donc passer à 3, ce serait une charge extrêmement lourde, on aurait presque 1M€ d'intérêts en plus par année pleine mais le jour où les taux variables remonteront, je pense qu'on essaiera de le faire. On transformera notre dette qui est actuellement à taux variables à taux fixes avant que les taux

fixes ne remontent trop haut. Mais ce n'est sans doute pas pour demain, voyez la situation économique, les taux ne remonteront sans doute pas tout de suite.

Nous avons réussi grâce à cette gestion active de la dette à gagner 2M€ cette année par rapport aux intérêts que nous aurions payé si notre dette avait été totalement à taux fixes depuis dix an. Grâce à ces 2M€ d'économies de cette année, nous avons payé la médiathèque et le château Sarran, du moins le montant à la charge de la ville après subventions. Avec l'ensemble des 8 millions d'économies réalisées depuis dix ans, nous avons payé aussi la salle des fêtes, et le centre sportif Lionel Terray. Tout cela a été payé grâce aux économies réalisées par la gestion active de la dette. Tous les équipements du Noyer Doré ont été financés grâce à la gestion active de la dette.

Si nous avons fait le choix de souscrire cette année des emprunts à taux fixe, c'est parce qu'ils étaient historiquement bas et que c'était une occasion à ne pas manquer ; on continuera de le faire l'an prochain si les taux restent bas. Ce n'était pas à cause du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Maintenant, sur le problème des modifications de prêts, M. Rufat, vous me décevez, vous un expert des finances, si vous ne savez pas que quand on a un prêt à taux fixe et qu'on veut le rembourser par anticipation, on paye une pénalité actuarielle, c'est le b.a.ba, et ce n'est pas nouveau, ça a toujours été le cas, cela fait cinquante ans que ça dure ! Quand on a un prêt à taux fixe et qu'on veut le rembourser par anticipation, on paye une pénalité. Quand on est une personne physique, la loi limite cette pénalité à 3 mois d'intérêts, mais pour la ville, la pénalité est actuarielle.

M. RUFAT : Mais ce n'est pas ce que j'ai dit ! On était sur des taux structurés et à aucun moment, quand on avait parlé des taux structurés,

on n'avait parlé de pénalités, on avait même dit qu'il y avait des options permettant de ne pas payer de pénalités. Donc je trouve l'attaque de M. Médan tout à fait infondée, de même que le jugement que vous avez porté selon lequel ce serait une « mesquinerie », je le trouve déplacé.

M. MEDAN : De votre côté, plutôt que de dire que c'est parce que la Chambre régionale des Comptes est passée, essayez d'admettre que nous sommes pragmatiques dans la gestion de la dette et que nous avons changé tout simplement à cause de l'environnement économique ; dites le plutôt comme ça.

M. RUFAT : J'ai dit qu'il y avait une coïncidence…

M. le Maire : Ne vous défendez pas, ce n'est pas la peine.

M. MEDAN : Ce que je souhaite dire, c'est qu'hier en commission des finances, vous avez avoué vous-mêmes -je parle du groupe, je ne dis pas qui- que vous aviez fait une confusion sur le terme de « pénalités » et que vous n'aviez pas compris que vous appeliez « pénalités » deux choses totalement différentes.

M. FEUILLADE : Mais non !

M. MEDAN : Vous avez dit : alors une pénalité, qu'est-ce que c'est ? Est-ce que c'est quand on sort d'un emprunt ou est-ce que c'est ce que l'on paye…?

M. FEUILLADE : Non, s'il vous plait je n'ai pas de soucis avec ça. L'année dernière, et même les deux dernières années, on nous a expliqué -et j'étais surpris d'ailleurs- que sur les emprunts structurés, il n'y avait pas de pénalités quand on modifiait une variante, d'ailleurs nous étions étonnés de cela, et il y a eu un quiproquo entre nous, pas sur le fait que je sais bien qu'il y a des pénalités ou pas, je ne suis pas arrivé béat en réunion hier, par contre il y a eu une confusion sur ce qu'on appelle une vraie pénalité, c'est-à-dire quelque chose que l'on doit payer dès qu'on modifie l'emprunt ; ou bien une pénalité qui serait le

renversement du risque. On a avec le même mot deux sens différents, c'est ça notre débat, ce n'est pas que je n'avais pas compris ce qu'était une pénalité d'emprunt, je suis désolé de vous décevoir !

M. MEDAN : Je ne dis pas que vous ne connaissiez pas le terme et le fait qu'il existe des pénalités, je dis simplement qu'hier, il y a eu un quiproquo de votre part sur le fait de dire : qu'est-ce qu'on appelle une pénalité ? Est-ce que c'est quand on change un certain nombre de paramètres et de variables de l'emprunt en question, ou bien est-ce que c'est parce que suite à un renversement d'une courbe de taux, on va payer un taux d'intérêt plus élevé ?

M. FEUILLADE : J'ai demandé s'il n'y avait pas un défaut de sémantique entre nous, pour qu'il y ait un quiproquo, il faut être deux.

M. le Maire : En revanche, quand il y a remboursement d'un emprunt à taux variable, il n'y a pas de pénalités. C'est le seul cas. Le jour où l'on remboursera un emprunt à taux variable, il n'y aura pas de pénalités. Est-ce que c'est clair ?

M. RIVET : L'année dernière, c'était le 10 décembre 2009, on parlait de bilan de la dette : en préambule, je voudrais dire quelque chose qui s'est passé et qui a été un peu désagréable : au dernier conseil municipal, sur des questions un peu techniques, vous m'aviez dit : voyez les services techniques. Et lorsque j'ai voulu rencontrer les services techniques et les services financiers sur ce dossier, votre chef de cabinet m'a refusé de les rencontrer, il m'a demandé de poser la question par écrit. Comme la question est extrêmement technique, et j'avoue que je ne suis pas compétent à 200% dans ce domaine, et c'est normal, lorsqu'il y a une question technique, il faudrait qu'un dialogue s'instaure, je l'ai du reste déjà fait précédemment ; et donc, ce que je voulais, c'était éviter hier en commission d'avoir un débat sur des questions techniques, pas forcément comprises de tout le monde, d'où ma demande. D'ailleurs,

aujourd'hui, on le voit bien dans le débat qui a eu lieu, on a perdu du temps, c'est extrêmement contre productif.

Alors je ne souhaitais pas rencontrer M. Cousinery pour un débat politique, je voulais le rencontrer pour qu'il réponde à des questions mais je n'ai pas pu le faire. Je réitère donc ma demande : serait-il possible, suivant les procédures que vous avez établies, sur lesquelles j'ai mon jugement mais vous faites ce que vous voulez, vous êtes l'exécutif, est-ce qu'il serait possible de rencontrer les services techniques sur des documents qui sont présentés en conseil lorsqu'on a des questions, sans être obligés de poser par écrit la question ? J'étais prêt à ce que Monsieur Cousinery me dise : écoutez, j'ai beaucoup de choses à faire, ne pourrait-on pas se voir après ? J'aurais dit oui, je comprends, j'ai travaillé moi aussi, je pense avoir une expérience professionnelle. Et donc, quelle que soit la procédure que vous mettez en place, ce serait beaucoup plus productif d'avoir un contact direct avec les services financiers ou techniques sur les problèmes techniques, c'est une demande que je réitère.

Deuxièmement, en ce qui concerne le document lui-même, je noterai un certain nombre d'éléments : il faut dire que la dette augmente entre le 1er janvier 2010 et le 31 décembre 2010, ça augmente, alors peut-être que je me suis trompé mais je parle avec des chiffres que j'ai sous les yeux, qui sont ceux du bilan et du budget 2010, la dette a augmenté de 6,7%, de 98,7 à 104, cela fait 6,7%. Il faut le dire, ce n'est pas mis dans le document mais il faut quand même le savoir.

Deuxièmement, avec une dette de 104 M€ pour une population de 62 460 habitants -ce sont les chiffres de l'INSEE- on aboutit à une dette de 1677 € par habitant, ce qui est très largement au dessus de la moyenne de la strate à laquelle appartient Antony, c'est-à-dire les villes équivalentes, elles se situent à 1183 € par habitant en 2009. Pour 2010,

je ne sais pas. 1677€, c'est le poids de la dette pour Antony, par rapport à 1183 € pour les autres villes, en moyenne.

Troisièmement, le délai de désendettement qui, malheureusement, n'apparaît pas dans le document, la durée moyenne résiduelle, je ne pense pas qu'il y ait grand monde dans la salle qui sache ce que c'est, il y en a qui le savent mais on aurait pris un chiffre qui s'appelle « délai de désendettement », ça aurait été plus simple, tout le monde aurait compris, tout le monde a été confronté à cela dans sa vie privée, ce délai de désendettement, c'est le rapport entre la dette et l'épargne brute, c'est le calcul d'épargne brute telle que prévue au budget primitif : 104 €, divisé par 15,4, cela fait 6,75 années, et c'est une durée correcte.

Quatrième point : je reviens sur ce qui a été dit mais je ne veux pas de débat, je ne fais que le noter : en matière de caractéristique de la dette, il est curieux de constater que l'année dernière, on avait 40% d'emprunts à taux fixes et 60% à taux variables, en 2008 la majorité des emprunts étaient à taux fixes et non pas à taux variables, contrairement à ce que vous avez dit, M. le Maire. On avait 51,5% d'emprunts à taux fixes contre 48,5% à taux variables. Cette année, on inverse la tendance puisqu'on revient à 43% de taux variables et 57% de taux fixes. Je rappelle que l'année dernière, on avait condamné ce taux de 60% de taux variables en disant que c'était un peu fragile, je pense que M. Médan va me contredire mais j'ose espérer qu'on nous a donné raison et qu'on nous a écoutés. Vous allez dire que ce n'est pas le cas mais je pense qu'on arrive à un équilibre à peu près correct, surtout si c'est conforté par l'existence de taux fixes de 3% et quelque par rapport à des taux variables qui sont de 5 ou 6 en moyenne.

En page 4, j'ai noté et je n'ai pas eu la réponse précise, que la charge financière annuelle est évaluée à 2,6M€, dans le document que j'ai et qui

est le budget primitif, il était écrit que la charge était à 2,26. 2,6 par rapport à 2,26, je n'ai pas eu l'explication technique hier.

D'une façon générale, la gestion de la dette est l'un des points forts de votre discours politique, et c'est vrai, je l'ai souligné, il y a des points positifs, mais il y en a d'autres négatifs. La gestion active de la dette, je suis d'accord, c'est très bien pour une municipalité, ça permet d'économiser parfois et de faire des réalisations, mais on a le sentiment, à écouter vos collaborateurs et à vous écouter vous-même, que vous faites plutôt une gestion de « fenêtres d'opportunités » -cela a été dit hier- proposées par des banques présentées comme des références absolues. Je rappelle quand même que les banques qui nous prêtent ….

M. AUBINEAU : Des références absolues, non.

M. RIVET : Je traduis ce que vous avez dit hier, vous avez dit : « Nous sommes conseillés principalement par la banque DEXIA qui remplit son rôle de conseil », mais on ne va pas se battre sur quelques mots, on a le sentiment simplement que les banques vous ont proposé des « fenêtres d'opportunités », notamment la banque DEXIA, or on ne peut pas dire que les banques, et donc DEXIA, soient un modèle de rigueur et de compétences.

Encore une fois nous appelons l'exécutif à être un peu moins triomphant en proclamant que la gestion de la dette est de quelques milliers d'euros par an, il est dangereux de jouer excessivement avec les taux d'emprunts, j'ai l'impression que vous le faites, que ce soit dans la recherche de meilleurs taux à tout prix, vous l'avez dit tout à l'heure, ou dans l'accroissement de près de 10% du montant de la dette par an, ce qui correspond à plus de 6M€ cette année, alors que nos ressources propres qui viennent en majorité des recettes de fonctionnement n'augmentent que de 3% par an. 2M€. Nous avons donc d'un côté des recettes qui augmentent de 2M€ par an, et de l'autre côté une dette qui

augmente de 6M€ par an, je dis qu'il serait temps -et je l'ai souligné dans le premier point- que le poids de la dette par habitant soit peut-être moins fort et on aura l'occasion d'en reparler pour le budget, il y a un moment où les investissements sont nécessaires mais doivent être raisonnablement lancés et que les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire de procurer des services aux citoyens, soient aussi équilibrées par rapport à ces dépenses d'investissement.

M. AUBINEAU : D'abord sur le taux d'endettement par citoyen, vous avez raison, il a augmenté. A augmenté aussi le taux d'investissement par habitant, à un rythme qui n'a jamais été connu par la ville, qui est très au-dessus des villes de la strate. Le taux de frais financiers est, lui, très en dessous des villes de la strate, et la capacité d'autofinancement a augmenté de manière très importante par rapport aux villes de la strate. Mais je suis désolé de vous décevoir, on écoute ce que vous dites, en revanche ce n'est pas sur votre inspiration que nous avons changé de tactique. Je sais bien que vous ne vous faisiez pas d'illusions mais c'est vraiment parce que les anticipations macro économiques ont changé et que nous avons suivi les évolutions du marché pour nous adapter à la conjoncture et à l'augmentation des taux variables.

Sur la traduction de nos propos en commission, je ne sais pas trop quoi dire : oui, nous avons évoqué DEXIA puisque DEXIA remplit son rôle de conseiller financier, c'est dans ses missions légales, au même titre que le reste des banques qui nous prêtent de l'argent, et comme elles nous prêtent de l'argent, elles nous conseillent, c'est la moindre des choses, et nous aimons parler de la dette parce que c'est quelque chose qui nous intéresse, M. Médan, M. Sénant, et moi-même, mais je ne nous trouve pas triomphalistes, simplement l'expérience a montré ces dix dernières années que ça a plutôt réussi à la ville et on en est assez fiers, il faut le dire.

M. MEDAN : Vous avez évoqué les questions techniques auxquelles soit disant vous n'auriez pas eu de réponses. Je me souviens d'une réponse faite hier par Michel Cousinery sur la différence entre les 2,26 et les 2,6 en termes de charges financières.
M. RIVET : Il est venu à côté de moi pour essayer de m'expliquer ; il a donné la réponse en quelques secondes…
M. MEDAN : Il me semble me souvenir qu'il a donné comme réponse le fait qu'il fallait ajouter aux 2,26 le coût de la ligne de trésorerie et les intérêts courus non échus.
Vous avez posé une question technique aussi sur un sujet encore plus technique que cela, sur la différence entre la durée résiduelle et la duration qui est un terme technique que vous avez évoqué pour prendre rendez-vous avec Michel Cousinery entre autres, mais j'ai essayé aussi de vous répondre sur une définition du terme. Donc que vous insistiez en disant que vous n'avez pas les réponses aux questions que vous posez, je trouve que c'est excessif, on a sur pas mal de points fourni des réponses à vos questions.
M. le Maire : Je poursuis la réponse à M. Rivet qui m'a aussi mis en cause : il n'est pas d'usage de s'adresser directement aux services, ceci vaut dans toutes les collectivités, y compris à la Région Ile de France. Je n'ai pas eu l'idée quand j'étais conseiller régional de m'adresser aux services sans passer par le cabinet du président, c'est la règle du jeu dans toute collectivité, et avant vous, ça fait un moment que je suis ici, ça fait 27 ans que je suis élu, je n'ai jamais vu des responsables de l'opposition poser le problème que vous posez. D'ailleurs quand vous étiez à l'armée, je ne pense pas que vous auriez apprécié que des civils viennent interroger directement vos services. L'armée est la grande muette !

M. RIVET : A la SNCF ça ne devait pas être mal non plus ! Mais enfin ce n'est pas le lieu de parler de cela.

M. le Maire : Concernant la dette de la ville, vous avez dit qu'elle était très supérieure à la moyenne, pas du tout, la moyenne est de 1375 €, la nôtre est d'à peu près 1600, donc elle est un peu supérieure mais cette dette à 1600 € par habitant est gagée sur une capacité d'autofinancement qui est très supérieure à la moyenne. La moyenne est entre 10 et 15 ans; si vous allez voir les villes voisines autour d'Antony, vous n'en trouverez pas une qui soit à moins de 10 ans ; nous, nous sommes à 6 ans, et quand vous aurez les derniers chiffres qui vont sortir du compte administratif, vous verrez que c'est même inférieur à 6 ans. Donc nous avons de la marge. Nous pourrions emprunter beaucoup plus et engager notre dette sur cette capacité de remboursement.

Enfin, vous dites que la dette a beaucoup augmenté, non, elle n'est pas si forte que ça, elle monte légèrement de 5 ou 6 M€ par an, ce n'est rien du tout par rapport à notre capacité d'autofinancement et donc de remboursement. Alors les conseils de banques, c'est très bien, mais nous avons la capacité de les apprécier à leur juste valeur. Quand vous voyez la constitution de notre dette, vous voyez que nous avons 5 ou 6 banques, DEXIA pour 50%, les 50% autres sont répartis entre le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, le Crédit mutuel et d'autres encore, et nous sommes parfaitement capables de juger et d'apprécier les conseils qu'on nous donne.

Enfin, je pense, M. Rivet, comme le dit fort bien Damien Aubineau, que nos résultats plaident pour notre crédibilité.

M. RIVET : Je ne conteste pas le fait de l'usage, enfin je l'admets et d'ailleurs que je l'admette ou pas c'est pareil, cet usage qui consiste à passer par le maire adjoint responsable du domaine avant d'interroger les services, ok, mais ce qui s'est passé, c'est que je n'ai pas pu rencontrer

M. Cousinery même en étant passé par le cabinet. Ce que je conteste, c'est que je n'ai pas pu y aller, même en ayant respecté les procédures, alors que ça aurait fait gagner du temps à tout le monde ; je suis un élu, je demande un renseignement technique. Et donc M. le Maire, ma question était précise : est-ce qu'il est possible en s'adressant au maire adjoint ou à vous pour les domaines qui relèvent directement de vous, est-ce qu'on peut espérer rencontrer les responsables techniques pour les questions techniques, ou le maire adjoint s'il est capable de répondre ?

M. le Maire : Le maire adjoint, oui, mais les fonctionnaires non.

M. RIVET : Donc les élus ne pourront jamais rencontrer les fonctionnaires, ils ne peuvent pas rentrer en contact avec eux ?

M. le Maire : Je pense que là où vous étiez autrefois en responsabilités, c'était comme ça aussi ?

M. RIVET : Non, on pourrait en parler longuement mais ce n'est pas le lieu.

M. le Maire : C'est comme ça partout, dans toute organisation.

M. RIVET : Il se trouve que je suis amené pour avoir des documents du conseil à appeler M. Gaulon, désormais, donc, je ne peux plus l'appeler, pour des documents tout bêtes, pour avoir un document qui manque ou un compte rendu de commission ? On ne peut pas appeler ?

M. le Maire : Pour le conseil, oui, c'est le service spécialisé du conseil.

Mme COLMEZ : Je suis assez étonnée de ce que vous dites parce que j'en suis à ma troisième mandature et il me semble que lors des deux premières mandatures, il m'est arrivé d'aller demander des explications en matière financière parce que je n'y comprenais pas grand-chose, d'avoir été accueillie extrêmement gentiment par le personnel de ce service qui m'a expliqué de manière très précise ce que je ne comprenais pas, et je n'ai jamais eu besoin de demander moult autorisations. Je ne

comprends pas pourquoi un élu n'a pas le droit de rencontrer une administration ; nous sommes élus, nous ne sommes pas le premier citoyen venu qui veut demander des renseignements dans un bureau ; il m'est arrivé plusieurs fois d'aller demander des explications techniques à un employé territorial, alors maintenant, on va demander des autorisations pour ceci et pour cela, et finalement on ne demandera plus rien ! On est élu mais on n'a aucun accès direct et facile aux informations ? Je ne comprends plus du tout.

M. RIVET : Réfléchissez et proposez un mode d'emploi différent de celui que vous proposez car il risque de bloquer le système, on va avoir des conseils municipaux qui vont se terminer à 6h du matin ! Il faut être raisonnable et donner une règle du jeu applicable, là ça ne va pas. On aura peut-être des règles du jeu plus claires.

- 1 - Décision modificative de crédit n° 1 – Budget Ville – exercice 2010

(Rapporteur : M. Aubineau)

M. AUBINEAU : La décision est la suivante : si l'on récapitule les agrégats les plus importants, ce qui est notable, ce sont 2 M€ d'excédent par rapport au budget de fonctionnement parce qu'on a des recettes en plus et des dépenses en moins, des dépenses en moins de manière conjoncturelle, on a parlé des ressources humaines ; il y a la reprise du cinéma qui impacte le budget en recettes et en dépenses, la reprise en interne du contrat SEPUR dans le quartier La Fontaine qui impacte pour 6 mois ; et puis on gagne surtout sur les charges financières, moins 300 000 €, avec des taux -on ne va pas revenir là-dessus- qui ne remontent pas aussi vite que prévu et qui restent assez bas, ce qui nous

permet pour une assez grosse masse de notre encours d'avoir un taux à 0,5, ce qui est très intéressant.

Et puis dans le volet recettes : le cinéma, les travaux pour compte de tiers, les remboursements de la CAHB qui sont plus élevés que prévu également ; les droits de mutation dont on a maintenant une prévision assez efficace à partir des déclarations d'intention d'aliéner qui nous permettent d'anticiper encore une remontée ; ce qui est très positif pour nous. Il y a aussi les rôles supplémentaires de manière récurrente, chaque année, la taxe d'habitation et la taxe foncière. Et puis des produits exceptionnels : l'indemnité pour la cuisine centrale de la part d'Avenance, 430 000 € pour dédommager les frais d'entretien ; le remboursement des sommes payées à un ancien fonctionnaire de la mairie sur une affaire qui remonte à l'automne, c'est vraiment de l'exceptionnel, 180 000€ tout de même. En gros on a 100 000 € de plus de produits exceptionnels par rapport aux années précédentes.

Nous avons aussi des économies qui sont durables et qui sont notables parce qu'elles font partie de notre politique : ce sont les réductions sur le chapitre 11, les contrats de fournitures, d'éclairage, de nettoyage, les efforts des services sur les ressources humaines, les taux d'intérêt -encore une fois on ne va pas épiloguer, on en a largement parlé- c'est le basculement de certains emprunts à taux variables vers des taux fixes pour les stabiliser. Il y a aussi le SIPPEREC. Il y a aussi des opérations d'ordre qui n'ont pas d'impact sur le budget mais qui sont importantes à passer au conseil municipal.

M. FEUILLADE : Ce n'est pas facile de faire une analyse d'une décision modificative pour trois raisons : d'abord parce que tout n'est pas visible dans ce type de document, et la lecture que l'on peut en faire peut être erronée, il peut être plus prudent d'attendre le compte administratif pour

une vraie analyse. Donc on attend le compte administratif pour mesurer votre gestion et la pertinence de vos choix.

Si l'on prend par exemple la reprise en régie du cinéma, vous nous présentez les dépenses et les recettes générées depuis la reprise mais dans cette décision modificative, il n'y a pas la minoration de la subvention que l'on versait au cinéma sur 2010 ; donc je ne peux pas dire si c'est neutre ou si cela a coûté un peu, on n'est pas capable de le dire.

Deuxième raison : une décision modificative, c'est aussi une façon de traduire budgétairement les aléas intervenus en cours d'année, et cela vient un peu comme une régularisation, on ne va pas refaire les débats que l'on a déjà faits sur les droits de mutation sur lesquels vous n'avez aucune maîtrise, en tout cas à court terme, mais aussi sur les autres éléments qui résultent pour le coup de votre action comme l'indemnité que nous a versée Avenance.

La troisième raison qui rend la lecture difficile, c'est la présentation du rapport qui est faite, où il n'y a aucune priorisation des événements, et où la même importance est donnée à une baisse de 800 € de subventions du Conseil général et à 500 000 € en plus de droits de mutation. Cela ne simplifie pas la compréhension. Il y a un effort de présentation à faire pour que nos échanges soient de véritables débats qui aillent au-delà des simples explications et permettent une meilleure lecture des documents budgétaires.

Ceci dit, de cette décision modificative on peut tirer quelques enseignements et quelques étonnements : En section de fonctionnement, si l'on fait une comparaison avec le compte administratif 2009, on peut commencer à la faire puisqu'on est sur une décision modificative qui intervient en décembre, on constate qu'en 2010 la dynamique des recettes réelles sera supérieure à celle des dépenses réelles, hors événements exceptionnels ; en effet, on va trouver une évolution autour

de 2,70 des recettes réelles pour des dépenses réelles qui devraient, elles, baisser un peu, de 0,5 point. Cela baisse en 011, cela baisse en 012, alors que les frais financiers augmentent de 8%, mais c'est normal puisqu'on a plus emprunté.

Pour avoir matière à satisfaction, même s'il faut tenir compte des transferts de la CAHB, il y a une autre question : comment sont obtenus ces chiffres, est-ce que c'est parfois au détriment de la qualité du service rendu ? Dans la décision modificative présentée, si nous prenons le chapitre 012, les charges de personnel, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut en maîtriser les dépenses, pas de souci là-dessus, il y a certes eu le transfert des agents des piscines mais inversement, il y a la prise en charge du cinéma, il y a l'ouverture de la médiathèque Rimbaud, comment pouvez-vous expliquer que par rapport à 2009, la baisse des charges de personnel flirtera avec 900 000 € par rapport au compte administratif de 2009 ? Ce qui correspondrait à une vingtaine d'emplois à temps plein sur une année complète, ce n'est pas rien ! Existe-t-il une volonté de votre part de réduire le personnel municipal et est-ce ciblé sur tel ou tel service ou avez-vous dans l'idée de geler des postes avant que les nouvelles structures ouvrent ? Ce qui pourrait expliquer une baisse momentanée des charges de personnel.

Je rappelle que si tous les engagements sont tenus, c'est une salle de sports qui va s'ouvrir au Noyer Doré, deux crèches, un cinéma de 4 salles, la salle des associations avec 4 studios d'enregistrement qu'il va falloir faire fonctionner avec du personnel, donc il y aura des hausses sur le chapitre 012. En commission il nous a été annoncé que c'étaient des évènements conjoncturels, mais compte tenu des montants, on a du mal à le croire, et finalement la question que je pose est celle que l'on pose régulièrement : comment est-ce que vous anticipez les nouveaux investissements qui vont venir ? Est-ce que les efforts que vous faites,

c’est pour financer ce qui vient après ? Il y a beaucoup de choses qui viendront après, est-ce qu’il y a cette dynamique là ? On a demandé plusieurs fois comment vous comptez financer le bon fonctionnement de ces structures et nous n’avons toujours pas de réponse.

Sur la section d’investissement, c’est plutôt un étonnement, une remarque qui concerne la subvention que l’on votera sur les HLM du parc de Tourvoie ; il y a deux mois, on nous a joué les étonnés et les déçus du retard pris dans l’opération de logements, et en fait on se rend compte aujourd’hui -et je reconnais que je ne l’avais pas vu non plus- que l’on n’avait même pas mis au budget les subventions pour ces opérations ! Pour la majorité, c’est assez symbolique, ce retard des logements sociaux, ce n’est pas très grave, moi je pense que c’est très grave.

Je vous remercie d’apporter des réponses aux quelques questions que j’ai posées.

M. AUBINEAU : Merci pour ces commentaires. Première chose : l’impact du cinéma ; on en a parlé hier en commission mais aujourd’hui c’est officiel, l’impact sera nul, mais comme vous le dites, on attendra le compte administratif pour en discuter. Vous avez raison de souligner l’effet subventions, on est d’accord là-dessus, et du point de vue de la mairie, l’effet sera nul.

Sur le manque de priorisations, on peut être d’accord sur le fait que c’est compliqué à lire et que parfois c’est un peu abrupt, ça peut avoir l’air rébarbatif, maintenant le mieux est de donner le plus d’informations possible et d’être le plus transparents possible ; on veut être précis, d’autres que vous certainement nous reprocheraient d’oublier certaines dépenses ou recettes supplémentaires et de ne pas être assez précis, je pense que là il n’y a pas de raison de changer la manière de faire. C’est plus une preuve de transparence.

Sur les ressources humaines, vous avez insisté dessus ; on peut être d'accord sur le fait que c'est une surprise pour nous d'avoir ces dépenses en moins ; d'abord, et on en a parlé, il y a un effort des services qui est fait pour essayer de limiter les dépenses ; ensuite nous avons surestimé l'augmentation du point pour cette année ; ensuite, il y a des départs à la retraite ; et enfin, ces deux dernières années, il y a eu des non remplacements qui ne sont pas du tout volontaires. Deux exemples : on aimerait recruter des ingénieurs de travaux, je fais une annonce à la cantonade, on aimerait recruter un médecin du travail aussi ; on aimerait recruter beaucoup de gens et malheureusement ça ne se bouscule pas au portillon. C'est dommage et je partage votre désarroi là-dessus. Et donc, finalement, ça va assez vite quand vous comptez en année pleine un contrat de travail, que vous y ajoutez les charges, on arrive assez rapidement aux 400 000 €.

Par ailleurs, nous avons une politique sur les contrats aidés qui est assez forte ; on s'inscrit tout à fait dans le dispositif et nous recevons les subventions qui vont avec ces contrats aidés qui sont des contrats qui ont des charges minorées, il faut le noter.

Comment finance-t-on ? J'essaye de reformuler votre question sur la stratégie : a-t-on une stratégie pour financer nos investissements futurs ? On ne va pas épiloguer dessus, mais oui, c'est par l'autofinancement qui est meilleur que prévu d'ailleurs et qui s'élève à 18 M€ cette année ou 17,5 M€. Je pense que c'est une partie de la réponse.

Sur les HLM, je vais peut-être laisser M. Sénant répondre ou bien Mme Devedjian sur le fait de dire que les HLM ne sont pas une priorité, c'est bien ça ?

M. FEUILLADE : Non, ma question était : pourquoi ce n'est pas inscrit au BP 2010 alors que c'étaient des travaux prévus ? C'était un étonnement, pourquoi est-ce qu'on n'inscrit pas budgétairement les

subventions du parc de Tourvoie alors qu'on nous a annoncé qu'on découvrait le retard ? Pourquoi en mars dernier, on n'inscrivait pas les subventions budgétairement ?

M. MEDAN : Je crois que dans certains cas, pour le calcul des subventions, il faut pouvoir ficeler les conditions d'emprunts avec la Caisse des Dépôts, et on ne peut pas toujours connaître à l'avance ou suffisamment à l'avance, par rapport à un projet, le volume de la subvention. Je ne suis pas certain que ce soit forcément à 100% la seule raison mais c'est au moins une raison forte.

M. le Maire : C'est bien la raison, le montant des subventions, on le connaît seulement depuis quelques jours ; le plan de financement a beaucoup évolué au fil des années ; si vous regardez le plan de financement inscrit dans la CRU il y a quelques années, ce n'était pas le même qu'aujourd'hui, il évolue sans arrêt et on attend le dernier moment pour définir le montant total que la ville paiera pour les logements PLS ; sachant que le nombre de logements a changé, on est passé à 113 alors que c'était 90 avant. Tout cela fait que nous avons attendu le dernier moment pour fixer les montants totaux des subventions que l'on devait payer.

M. FEUILLADE : Que l'on ne sache pas à l'avance le montant, c'est vrai, on ne connait jamais le montant, on n'est que sûr de la prévision, mais on savait qu'on serait autour de 800 000 €, et on le voit bien sur la subvention du Conseil général, on les a inscrites, ces subventions, elles ont changé, ça ne me choque pas, mais je trouve étonnant que ça ne soit pas inscrit au BP 2010 alors que ça constituait une de vos priorités ; je trouve étonnant que ça ne soit pas marqué.

M. le Maire : En somme on avance trop vite !

M. FEUILLADE : Non, on a voté le report il y a deux mois des logements sociaux, donc ça ne va pas trop vite !

M. le Maire : C'était une mesure de précaution, les travaux commencent, ils seront finis bien avant 2013.

C'est vrai que cette maîtrise des dépenses de personnel peut surprendre comme l'augmentation de l'année dernière a pu nous surprendre désagréablement. L'an dernier, nous avons dépensé au moins 0,5 M € de plus que prévu et sans raison apparente, la ville n'avait pas particulièrement embauché, n'avait pas créé beaucoup de postes, alors qu'elle en a créés pour la médiathèque récemment, 4 postes et demi et pour le service de la voirie en fin d'année : 6 postes pour remplacer le contrat de nettoyage des rues SEPUR dont a parlé Damien Aubineau, 10 postes le cinéma municipalisé, tout cela compte, et, malgré tout, les charges de personnel diminuent, c'est comme ça, c'est la respiration, ça va ça vient, ça joue sur 1,5% du total. Cela a joué à la hausse l'an dernier et cette année, l'évolution conjoncturelle fait que ça baisse, mais il n'y a aucun lien entre nos créations de postes ou nos suppressions de postes, c'est la respiration habituelle. Quand un cadre supérieur prend sa retraite et qu'il est remplacé par un jeune, même un jeune qui a plein d'avenir, la différence de salaire est très sensible. Il peut y avoir aussi des chevauchements de postes, des agents malades remplacés … Et Damien Aubineau a évoqué d'autres raisons comme le fait que les emplois aidés coûtent moins cher que les emplois habituels. Pendant quelque temps, on bénéficie d'un avantage, mais que l'on va perdre bientôt puisque ces emplois aidés ou la plupart d'entre eux, vont être convertis en emplois définitifs ; donc, l'an prochain les dépenses de personnel devraient ré-augmenter : c'est normal, c'est la vie normale de l'administration municipale. Mais rassurez-vous, on n'a pas réduit le nombre d'emplois, au contraire, on a créé récemment un certain nombre d'emplois : une bonne vingtaine !

M. FEUILLADE : Quand je lis un document budgétaire, je regarde les variations et j'en demande les raisons. Là où M. Aubineau est allé plus loin, c'est quand il nous dit que sur les futurs équipements, on tapera -mais là non plus ce n'est pas choquant- on tapera dans l'autofinancement comme on le fait un peu aujourd'hui, parce que cet autofinancement est satisfaisant, c'est comme ça qu'on financera ; est-ce que je peux résumer comme ça ce qu'a dit M. Aubineau ?

M. le Maire : Non, pas du tout, il a dit qu'on augmenterait encore l'autofinancement grâce à notre bonne gestion.

M. AUBINEAU : L'autofinancement nous apporte une crédibilité supplémentaire pour investir à faibles coûts.

M. FEUILLADE : D'accord mais quand je demande comment vous allez financer, vous me répondez qu'on tapera un peu dedans.

M. le Maire : Non, depuis 2002 l'autofinancement augmente chaque année.

M. FEUILLADE : Je sais que vous avez récupéré une gestion catastrophique !

M. le Maire : Et je ne vois pas pourquoi il n'augmenterait pas au cours des prochaines années ; vous allez voir, il augmentera. C'est notre gestion.

M. RIVET : J'ai deux questions qui ont été posées hier en commission et auxquelles je n'ai pas eu la réponse.

M. DOVA : Mais vous faites quoi en commission ?

M. RIVET : En commission économique, ça se passe plutôt mieux qu'ailleurs, on travaille vraiment, mais quand même…

Ma première question est à propos des subventions que le Conseil Général donne et qu'on évoque dans les pages 4 et suivantes ; j'ai demandé hier s'il était possible d'avoir sur 2010 et 2009 le total des

subventions du Conseil général en fonctionnement et en investissement. On m'a dit hier que c'était possible.

M. AUBINEAU : Les subventions d'investissement perçues en 2010 : La Région : 247 653 €. Le Conseil général : 1 997 124 €.

M. RIVET : En 2009, vous ne l'avez pas ?

M. AUBINEAU : Non, je ne l'ai pas.

M. RIVET : Si vous avez l'occasion dans les semaines à venir de me l'envoyer, je vous remercie.

Page 8 : J'ai posé la question hier mais ça a été assez rapide et j'aimerais avoir un détail du chiffre de 5 667 000 que nous trouvons comme diminution du besoin d'emprunt. D'où est-ce que cela vient ?

M. le Maire : Je vais vous expliquer : nous avions estimé le besoin d'emprunt l'an dernier lors du budget à 10,5 M€, net. Pas brut, net. Il s'agit du besoin d'augmentation de l'endettement pour financer l'investissement : 10,5 M€ moins 5 M€, cela fait + 5,5 c'est la progression de la dette constatée aujourd'hui : de 98,5 à 104 M€, cela fait + 5,5, c'est l'explication de cette évolution.

M. RIVET : Mais la dette est de 6,7 entre l'année dernière et cette année.

M. le Maire : Non, 5,5 M€. On passe de 98,5 à 104.

M. RIVET : C'est donc 10,5 prévus moins 5,6, et on arrive à 5 ?

M. le Maire : Il y a aussi la part de trésorerie. Le besoin est à 10,5 et on diminue de 5, il reste 5,5.

M. RIVET : Et le 5,6 vient des plus et des moins en investissements ?

M. le Maire : Oui, pour le moment.

M. FEUILLADE : Je veux juste réagir au petit jeu d'acteur de Damien Aubineau sur ce que subventionne la Région et ce que subventionne le Département car il faut dire la vérité : on ne peut pas comparer deux collectivités territoriales différentes, elles n'ont pas les mêmes missions ni les mêmes rôles. Que le Conseil général soit généreux avec la ville

d'Antony, c'est une chose, mais cela n'a pas de sens de comparer deux collectivités territoriales de niveau différent, ce ne sont pas les mêmes missions. Après, on peut regarder si la Région a refusé de financer des choses ou pas, je ne crois pas, c'est cela qui est intéressant, mais on ne peut pas mettre les deux en opposition.

M. AUBINEAU : Je vous donne les informations et vous en faites ce que vous voulez.

M. DOVA : Préparez vos questions parce que l'un dit blanc, l'autre dit noir, mettez-vous d'accord sur vos questions sur les subventions si vous voulez savoir si c'est du fonctionnement ou de l'investissement !

M. FEUILLADE : Je réagis à la présentation qui a été faite.

M. DOVA : En finances publiques, il faut avoir un minimum de sérieux.

M. FEUILLADE : Mais on fait les choses avec sérieux.

M. le Maire : Sur les subventions de fonctionnement, M. Rivet a posé une question, j'ai la réponse : 964 000 € versés par le Conseil général, essentiellement pour la petite enfance, c'est la subvention versée pour la petite enfance, 650 000 ou 700 000 €, et le reste, c'est pour la politique de la ville, l'espace collégien qui obtient 225 000 €, et d'autres subventions moins importantes. Au total 964 000 € exactement.

M. RIVET : En investissement, 1,9 ; et 0,96 en fonctionnement ?

M. le Maire : Oui.

Je propose que nous passions au vote.

(Il est procédé à un vote chapitre par chapitre section de fonctionnement et section d'investissement : chacun des chapitres recueille 36 voix pour et 9 voix contre, voir document joint).

- 2 - Ouverture de crédits d'investissement pour l'exercice 2011 – Remboursements anticipés et mouvements provisoires de dette.

(Rapporteur : M. Aubineau)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RIVET : Nous sommes tout à fait d'accord pour engager financièrement les opérations que vous décrivez dans ce document, sauf évidemment l'enfouissement des réseaux, on aura encore l'occasion de s'exprimer sur ce sujet, donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. RUFAT : On s'abstiendra aussi sur cette délibération, simplement sur la somme totale, je suis ravi d'avoir la lecture des détails, ça ne me dérange pas mais simplement ce n'est pas un engagement, vous ferez peut-être autre chose avec cette argent là ? Vous avez besoin d'une somme de 15 M€ pour démarrer mais ce ne sera pas obligatoirement le paiement des avances forfaitaires pour les marchés publics ?

M. AUBINEAU : Ce sont des prévisions mais ce sont des projets qu'on a envie de réaliser le plus tôt possible et je ne vois pas pourquoi on utiliserait l'argent à autre chose.

M. RUFAT : Ce n'est pas une liste limitative, j'imagine.

M. le Maire : Il ne faut pas qu'on soit freinés par un manque de crédits budgétaires pour réaliser les projets en cours, c'est tout.

M. AUBINEAU : Mais vous avez raison, ce ne sont pas des chiffres à la virgule près.

M. RUFAT : Ce sont des facilités que vous vous accordez.

M.AUBINEAU : Oui.

M. le Maire : C'est une demande que nous présentons chaque année depuis toujours, et ceci se fera aussi à la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 abstentions.)

- 3 - Versement d'acomptes sur subventions avant le vote du budget primitif 2011 et adoption de conventions définissant les modalités d'utilisation de ces subventions à passer avec certaines des associations concernées.

(Rapporteur : M. Medan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : C'est habituel aussi, chaque année on revient dessus, sauf que là on a des conventions simplement d'un point de vue administratif.

On avait déjà eu le débat à la commission des sports, on avait déjà démarré là-dessus, de l'usage qui est fait de l'argent public, de l'usage de ces subventions aux différents clubs et de l'affectation qu'en font les clubs.

Il y a une question que l'on a posée, on a eu une réponse assez rhétorique ; la question était la suivante : cet argent sert-il à payer des primes accordées aux équipes phares des clubs ? C'est une question que l'on peut poser ici en conseil municipal, c'est une question digne d'intérêt : est-ce que l'argent public de la collectivité doit servir au financement des primes de matches qui sont accordées par certains clubs ?

M. LE LAMER : Vous avez déjà eu la réponse à cette question lors d'un précédent conseil municipal et nous l'avons évoquée en commission des sports la semaine passée : Cela concerne un club et une équipe, cela concerne seulement le football club d'Antony et son équipe 1.

M. RUFAT : Non, il y en a d'autres.

M. LE LAMER : Non, ou alors ce n'est pas une prime. Il y a parfois pour payer un voyage à Besançon ou Lyon ou ailleurs, ou bien encore un survêtement, mais ce n'est pas une prime.

M. le Maire : Le coût du haut niveau apparaît clairement dans les comptes analytiques que nous sommes les seuls à demander aux clubs,

le Département et la Région ne demandent rien aux clubs sur la question, l'Etat non plus, nous sommes les seuls à demander la transparence totale sur l'usage qui est fait des fonds. L'Etat, la Région et le Département ne le demandent pas. Nos clubs remplissent des dossiers de demandes de subventions qui font 40 pages, pour l'Etat c'est 2 ou 3 pages, vous n'aurez qu'à vérifier. Et c'est la même chose pour la Région et le Département, ce n'est pas plus épais. Nous, nous arrivons, grâce à notre manière de contrôler les clubs, à savoir à l'avance que les fonds que l'on donnera pour le haut niveau sont des fonds qui serviront, par exemple, à l'entraînement et aux déplacements des athlètes et non à d'autres usages. Prenons pour exemple les subventions que l'on donne au club d'athlètes handicapés, à Antony Sport Handiclub, on donne 20 000 €, cela concerne une vingtaine de sportifs ou 25 dans les meilleures années. Cela sert essentiellement à des matches et des compétitions qui sont rarement en France, qui sont à l'étranger, nous le savons, et c'est en connaissance de cause que nous avons décidé il y a très longtemps de donner des subventions pour ces athlètes handicapés. Ceci ne tombe pas des nues, cela fait 15 ans, M. Rufat, que vous participez à la commission des sports et vous savez l'usage qui est fait des fonds.

M. FEUILLADE : D'abord, la réponse est honnête, il n'y a pas de souci, et pas non plus de diabolisation du club de foot parce que tous les clubs de foot marchent comme ça en Ile de France, c'est un système de primes sur les équipes fanions. Maintenant, estimer que c'est du haut niveau, c'est autre chose, et vraiment concernant ces primes, je ne stigmatise pas le club de foot d'Antony car tout le monde le fait, mais quand on verse de l'argent public pour ça, moi ça me pose question. Que l'on donne des primes de 150 € ou de 100 € par victoire de match, honnêtement, est-ce qu'une collectivité doit donner de l'argent pour des

équipes qui battent Meudon ou Savigny sur Orge le dimanche ? Quel est l'intérêt qu'en tirent les habitants ? C'est vrai que ça existe partout et du coup il n'y a pas de stigmatisation du club, mais je me pose la question sur l'argent public et ce que l'on en fait.

M. le Maire : Nous le faisons en connaissance de cause au moins depuis 2002 puisque c'est depuis 2002 que nous avons établi ce mode de fonctionnement ; et cela figure dans les objectifs que vous votez.

M. FEUILLADE : Oui, et d'ailleurs je trouve que les conventions sont très bien faites et honnêtes, elles sont claires, par contre il y a cette question de primes de matches qui me pose problème, ça me pose problème que ce soit la République qui finance cela. Mais je sais que ce n'est pas seulement à Antony, ça se passe partout.

M. le Maire : Vous avez le droit de ne pas voter les subventions et vous assumerez vos décisions.

M. MEUNIER : Effectivement, par cette délibération vous demandez d'approuver le versement d'acomptes sur subventions à un certain nombre d'établissements publics et d'associations avant le vote du budget 2011. Si nous comprenons bien que ces différentes associations ont besoin de ces acomptes pour continuer à fonctionner dans des conditions optimales, le montant des sommes engagées est loin d'être négligeable : 1 149 000 €, même si, il faut le reconnaître, 500 000 € sont consacrés au CCAS.

D'abord, deux remarques d'ordre général : vous indiquez dans le rapport que pour les associations qui ont sollicité le versement d'un acompte supérieur à 23 000 €, le montant total de la subvention accordée et les objectifs 2011 seront fixés par avenant lors du vote de la subvention définitive, on ne peut que regretter qu'aucune estimation du montant de la subvention définitive que vous envisagez d'attribuer à ces associations

ne soit indiquée, tout comme on ne peut que regretter de ne connaître les objectifs 2011 de ces associations que lors du vote du budget.

Une remarque qui vaut pour l'essentiel des établissements publics et des associations pour lesquels vous demandez de voter les versements d'acomptes sur subventions : Vous nous demandez en quelque sorte de vous accorder un blanc seing pour le vote de 1 149 000 €. Les différentes conventions jointes en annexe du rapport et qui ne concernent que les associations sollicitant le versement d'acomptes supérieurs à 23 000 € prévoient dans leur article 4 que ces associations doivent fournir avant le 15 juillet au plus tard un compte rendu d'activité sur le premier semestre ; pourquoi les comptes rendus d'activité pour le premier semestre 2010 ne sont-ils pas joints à la délibération ?

Deux remarques plus particulières : il est prévu d'accorder 500 000 € d'acompte au CCAS, le minimum aurait été qu'un compte rendu de l'activité du CCAS sur l'année 2010 soit joint, ainsi qu'un prévisionnel sur l'activité de l'année 2011. Il est également prévu d'accorder 82 500 € d'acompte sur subvention à l'association Nouvelles Dimensions, association qui a repris un grand nombre d'activités et d'actions développées dans le cadre de la politique de la ville, exercées précédemment par l'association Pierre Kohlmann. C'est un choix délibéré de votre part et qui méritait une explication détaillée. Ceci dit, 82 500 € représentent la deuxième plus forte demande d'acompte sur subvention, on aurait aimé avoir, joint à cette délibération, un bilan aussi bien quantitatif que qualitatif des différentes actions engagées par cette association dans le cadre de la politique de la ville.

Nous voterons néanmoins « pour », ne souhaitant bien évidemment pas mettre en péril les activités et le fonctionnement de ces différentes associations.

Mme DEVEDJIAN : Nouvelles Dimensions remplit effectivement un certain nombre de missions de service public importantes dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Ces subventions sont régulièrement examinées ainsi que l'action de Nouvelles Dimensions dans le cadre de la commission Politique de la ville, bien évidemment nous le ferons dès que possible, je ne sais plus si vous y êtes mais vous êtes cordialement invités comme tous les membres du conseil municipal. C'était pour ne pas alourdir la séance mais il n'y a aucun problème sur l'action de Nouvelles Dimensions qui, par contre, n'a jamais repris les activités de Pierre Kohlmann. Pierre Kohlmann continue à être une association qui participe à la politique de la ville dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et notamment dans la réussite éducative, et elle est subventionnée tout à fait normalement à cet effet dans le CUCS.

M. LE LAMER : Merci de voter une subvention aux clubs sportifs ; ils apprécieront fortement.

M. Meunier, on ne peut pas aujourd'hui vous faire voter une délibération sur le budget 2011, vous vous doutez bien pourquoi, on ne connait pas précisément le montant, par contre on a un maire qui s'intéresse au sport et qui est strict au niveau des dépenses et des montants engagés pour le sport, bien qu'il soit très sportif de cœur, mais il est aussi très vigilant sur les dépenses de la ville et à quelque chose près, quand on dit 1,5 ou 2%, je ne suis pas loin du compte ; mais M. le Maire, vous ferez peut-être plus cette année ?

De toute façon, les subventions aux clubs sont très fluctuantes.

Deuxièmement, concernant la mise à disposition des dossiers de la mi-saison pour les clubs pour qu'ils puissent justifier leur subvention, ils sont à votre disposition chez M. Jacob, les clubs le savent, ils savent que si l'on n'a pas le document, on bloque les acomptes de subventions.

M. le Maire : Nous allons voter pour cette délibération, sachant que Mme Devedjian et Mme Zerah ne voteront pas car elles sont présidentes d'associations concernées.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix pour et 2 ne prenant pas part au vote, Mme Devedjian et Mme Zerah)

- 4 - Attribution de deux subventions et octroi de la garantie communale à Antony Habitat pour la réalisation de plusieurs emprunts destinés à la construction de logements sociaux au Parc de Tourvoie.

(Rapporteur : M. Médan)

M. MEDAN : Il est obligatoire de demander la garantie quand on souscrit des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts, et le taux de 100% est obligatoire.

M. FIE : Nous avons déjà plusieurs fois exprimé nos réticences concernant la construction de logements sociaux dans des lieux excentrés, loin des commerces. Nous voterons toutefois cette garantie d'emprunt comme nous le faisons chaque fois qu'un bailleur permet en période de crise d'augmenter l'offre de logements sociaux sur la ville.

De la même manière, nous approuvons la part significative de la ville de près de 1 M€ de surcharge foncière qui permettra, avec plus d'une douzaine d'années de retard, de compenser en partie les démolitions que vous avez décidées et qui ont aggravé la situation des très nombreux demandeurs de logement.

Je rappellerai simplement, comme je l'ai déjà fait remarquer au conseil d'administration d'Antony Habitat, que le financement PRU CD, « CD » signifie « construction-démolition » oblige à ce que la moitié des 80 appartements soient réservés à des familles dont vous avez décidé la démolition de leur logement. Je comprends qu'après des années, cela ne

sera pas facile à réaliser mais c'est vous qui avez fait le choix de détruire d'abord et de reconstruire longtemps après. Les règles officielles de ces financements sont claires : 50% au minimum des appartements doivent être réservés au relogement lié aux démolitions, et non simplement proposés comme je l'ai entendu au conseil d'administration d'Antony Habitat. Le rôle prédominant du service Logement de la ville concernant les attributions de logements lui donne la responsabilité de ce suivi et de sa réalisation. Nous veillerons à ce que la loi soit réellement respectée.

M. MEDAN : Je ne suis pas un spécialiste du logement, et Jacques Legrand n'est pas là, mais pour une fois je vais inverser les rôles : je voudrais avoir le document sur lequel il est indiqué que 50% doivent être réservés aux habitants qui ont eu leur logement démoli ; parce que les prêts PRU CD sont mis en œuvre lorsque dans un quartier, on veut remodeler le quartier et transformer en profondeur un quartier. C'est ce qui est indiqué sur le site tout à fait officiel de la Caisse des Dépôts et sur ce site tout à fait officiel, je n'ai vu à aucun moment le partage des 50% auxquels vous faites allusion, donc j'aimerais bien l'avoir.

Mme DEVEDJIAN : Je vais répondre à mon collègue Pierre Médan car j'ai la réponse, en l'absence de Jacques Legrand qui gère cela mieux que moi : je peux vous dire que pour l'opération de démolition du Noyer Doré, effectivement, dans les PLU CD qui sont devenus maintenant les PRU CD, c'est indiqué dans la convention de rénovation urbaine, il est bien prévu que 50% des logements devaient aller en priorité aux personnes dont le logement avait été démoli ; c'est ce qui a été fait d'ailleurs pour la première tranche des 45 logements faite par l'Office départemental à l'époque au Noyer Doré, sur les 45 logements, je crois que 21 logements ont été attribués à des personnes qui étaient dans la deuxième tranche de démolition sur le square des Corbières et le square du Canigou.

Bien évidemment, il est convenu -et c'est ce que l'on a dit à Antony Habitat- que ces logements en PRU CD seront proposés en priorité aux locataires qui ont subi des démolitions.

M. FEUILLADE : Oui, mais vous voyez bien que ce qui a permis que des logements soient réaffectés à des gens qui avaient vu leur logement démoli, c'était la concomitance, le problème est le délai qu'il y a eu entre la démolition et la reconstruction. Et dans la deuxième démolition Corbières et Scherrer, qui pouvait rentrer dans ce qui a été construit sur le Grand L, la question est de savoir combien il y en a qui ont été dans ces 45 logements ? Je pense qu'il n'y en avait pas.

Mme DEVEDJIAN : Je peux regarder, vérifier, nous avons un suivi très précis qui a été demandé par l'ANRU. Mais le Grand L a été démoli avant que l'on signe la convention ANRU.

M. le Maire : Les personnes ont été relogées ailleurs, elles ne sont pas à la rue.

M. FIE : Pour répondre à M. Médan, il existe un certain nombre de textes dont une loi qui est précise, mais j'ai repris un document ce matin et concernant les discussions qu'on a eues déjà sur les propositions, il ne s'agit pas simplement de proposer mais de réserver. Il est bien indiqué dans un texte voté tous les ans, une circulaire du ministère, que « dans un souci de mixité sociale, il a été décidé que la totalité des logements des immeubles construits avec l'aide des PLUS CD pouvaient ne pas être attribués aux personnes à reloger en prévision de la démolition, 50% devaient cependant être réservés à cet usage », c'est un minimum de 50% réservés et non pas proposés.

M. MEUNIER : On a affaire à un débat en quelque sorte philosophique sur la manière dont vous avez mis en œuvre l'opération de rénovation urbaine ; C'est tout le problème des opérations qui commencent par la démolition de logements et où l'on reconstruit après. Si on avait construit

avant de démolir, on n'aurait pas de débat ce soir, la question ne se poserait pas.

M. DOVA : Mais il n'y a plus de foncier !

M. RUFAT : Il y en a assez pour faire des logements privés !

Mme DEVEDJIAN : Notre convention de rénovation urbaine est très contrôlée et très appréciée par les financeurs.

M. le Maire : Il fallait se débarrasser du Grand L, ce n'était pas possible de durer plus longtemps.

M. RUFAT : Sur les tableaux qui nous ont été soumis et qui donnent le détail des subventions, des emprunts et des attributions, je n'ai pas très bien compris la part de la ville dans ces attributions pour atteindre les 50%. Il faudrait peut-être qu'elle arrive aux 50% dès le départ parce que sur le projet PLUS, sur les 80 la ville en a 37 réservés, et pour les autres, les PLS, on ne sait pas quelle est la part qui sera réservée par la ville.

Mme DEVEDJIAN : En l'absence de Jacques Legrand je ne peux pas vous répondre, vous auriez eu des chiffres clairs et précis s'il était là, on vous les fournira.

M. DOVA : Vous souhaitez quoi exactement ?

M. RUFAT : J'ai posé la question hier, et je repose cette question en conseil municipal : nous n'avons pas les attributions de la ville, on fait la garantie et on donne la subvention, mais on n'a pas la part réservée par la ville, c'est dommage.

M. le Maire : Mais c'est marqué dans le dossier : 37 pour la ville, 24 pour la préfecture, 8 pour les fonctionnaires, 4 pour la Région et 7 pour le Département.

M. AUBINEAU : Il me semble qu'on a dit hier que si nous avions eu les informations, nous vous les aurions transmises, mais qu'a priori, c'est quelque chose qui n'était pas encore décidé. Il n'y a aucune raison qu'on garde l'information et qu'on ne la présente pas.

Mme DEVEDJIAN : On en a 37 pour la ville et 24 pour la préfecture qui est notre instance de contrôle permanent de la CRU bien évidemment, et ils mobiliseront leurs logements à cet effet, aucun problème. Cela fait plus que la moitié si vous additionnez le tout.

M. RUFAT : D'accord, je dis simplement que nous avons un tableau qui est complet, on sait quelle est la part de la ville, j'entends bien, c'est 37 sur 80, mais pour l'autre partie, les 33 logements PLS, on ne sait pas quelle est la répartition.

M. le Maire : Mais les PLS n'ont rien à voir avec le PRU CD.

M. RUFAT : Je n'ai pas dit que ça avait à voir, je dis qu'on n'a pas la répartition.

M. le Maire : La ville aura 40%.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 5 - Fixation de divers tarifs municipaux pour des activités non soumises au taux d'effort à compter de 2011.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Comme il y a 6 ou 7 délibérations, comment allez-vous procéder ? Est-ce qu'on pose toutes les questions ?

M. le Maire : Oui.

M. RUFAT : Première délibération sur la voirie : il y a un nouveau tarif qui est apparu, vous devez avoir préparé la réponse, sur les bureaux de vente, nous avons un tarif de 2 € le mètre carré par jour, ma question est double : pourquoi ce nouveau tarif, et comment était payée l'occupation de l'espace public auparavant ?

M. AUBINEAU : Sur votre première question, ces bureaux de vente payaient en fait 4€ par mètre carré par semaine, au même titre que les

échafaudages, c'était la règle avant. On ne s'était peut-être même pas posé la question de savoir s'il y avait une distinction, etc. Par défaut, en l'absence de règles propres, ils payaient 4 € par semaine par mètre carré, or en regardant de plus près et en faisant un travail de précision et de comparaison avec les villes de la strate, on s'est rendu compte que dans des villes comme Issy-les-Moulineaux il y avait un tarif un peu spécial, et nous nous sommes alignés sur ces tarifs après les avoir étudiés. Donc ça donne à peu près 2 € par jour, ce qui fait 14 € par semaine.

M. RUFAT : Y compris le dimanche ?

M. AUBINEAU : Oui. C'est ouvert aussi le dimanche, c'est justifié.

M. RUFAT : Deuxième délibération : l'augmentation annoncée est de 9% en moyenne, il y a des moyennes qui vont de 0, c'est-à-dire que les tarifs n'augmentent pas, à beaucoup plus. On va rentrer dans le microscopique en parlant de création de tarifs pour les équipements éclairés. Si on les compare aux tarifs initiaux où éclairés et non éclairés étaient mélangés, ça fait des augmentations considérables, ce n'est plus du 9, c'est du deux chiffres, 60% d'augmentation pour ces tarifs là !

Ensuite il y a une augmentation qui est systématiquement au-dessus des 9%, c'est celle concernant l'occupation des tennis ; j'aimerais avoir une explication, vous en avez donné une en commission mais j'aimerais qu'elle soit portée au procès verbal de ce conseil car ce n'est plus un infléchissement, c'est un changement, une rupture qui est faite, puisqu'on passe d'un tarif qui était manifestement plus bas par rapport à l'environnement à un tarif qu'on remonte beaucoup. C'est un tarif qui a changé et ce serait bien de le voir en séance plénière.

M. LE LAMER : Nous avons évoqué en effet ce sujet lors de la commission des sports. Concernant les évolutions de tarifs sur l'ensemble des équipements sportifs, vous avez remarqué que certains ont peu augmenté voire pas augmenté du tout.

Concernant les tennis non éclairés, d'abord il n'y avait pas de tarif pour les non éclairés et il nous a semblé tout simplement illogique, parce que c'est un poste qui est coûteux, que les gens qui jouent avec lumière payent le même tarif que les gens qui jouent sans lumière. Je précise que ces propositions de tarifs que nous vous soumettons ont été élaborées sereinement et longuement en harmonie avec le tennis club. Ce n'est pas un truc qu'on impose comme ça, on en a parlé avec eux. Donc pour la question des équipements éclairés, c'est tout simplement une question de logique. Et c'est un petit coup de pouce aussi parce que le tennis club paye le courant et l'électricité, cela nous a paru logique de le faire payer partiellement aux utilisateurs de lumière, c'est une partie seulement du coût de l'électricité.

Ceci étant, c'est un vieux débat que nous avons avec M. le Maire depuis que j'étais président du tennis-club, lui défendait mordicus que les coûts des terrains de tennis n'étaient pas chers, et quelque part je disais : mais ce n'est pas correct, c'est une concurrence avec le tennis club qui à l'époque faisait payer presque deux fois plus cher une adhésion sur ses installations que la personne qui voulait jouer en individuel sur les terrains dits municipaux. Donc on a réfléchi avec le tennis club et M. le Maire pour trouver une solution qui convienne à tout le monde et qui ait pour but surtout de permettre au tennis club de retrouver un peu de sang neuf dans ses finances. Pourquoi ?

Premièrement, le tennis club comme beaucoup de clubs a subi de plein fouet l'arrivée de la convention collective du sport, je vous cite un exemple concret : avant, quand un adulte voulait prendre un cours de tennis, un éducateur, une personne expérimentée, on a favorisé longtemps à Antony l'arrivée de jeunes Antoniens qui prenaient des cours et devenaient éducateurs, tous ces jeunes avaient naturellement leur place dans l'équipe enseignante du tennis club, et nous étions contents

de leur donner un petit coup de pouce, ils se faisaient un salaire de 4 ou 500 € par mois, il n'y avait pas de quoi monter au plafond mais au moins, on leur donnait un petit coup de pouce ; maintenant c'est fini, on ne peut plus le faire. Aujourd'hui, le club est obligé de prendre un moniteur et c'est 30-35 € de l'heure sur les Hauts de Seine. Vous imaginez que sur le nombre d'heures annuelles faites par le club, ça fait une charge difficilement supportable. C'est la première raison importante, et je ne vous parle pas de la gestion de la cafétéria où là aussi, il a fallu respecter le nombre d'heures maximum limité par jour, 10 heures maximum. Avant, les gens appréciaient de travailler pendant deux jours pleins de 8h à 22h, c'était un peu fatigant mais ça rendait service à tout le monde, ce n'est plus possible aujourd'hui, il a fallu créer un demi poste en plus.

Tout cela fait des charges et on avait bien compris que depuis quelque temps, le tennis club était « à la ramasse » au niveau finances, on a souhaité les aider à retrouver un peu d'oxygène. Voilà ma première réponse.

Deuxième réponse : il y a aussi comme dans d'autres domaines une mise à niveau parce que les terrains de tennis extérieurs, comme les terrains de tennis couverts, que nous louions dans le cadre des anciens tarifs régie, étaient vraiment très bas, avec ou sans lumière d'ailleurs, même sans lumière c'était très bas. On a fait une enquête locale et on a constaté que les clubs des villes alentour faisaient payer beaucoup plus, nous sommes très peu nombreux à proposer une formule horaire sans licence, on doit être 4 ou 5 clubs à le faire, ce qui est très avantageux pour les Antoniens, malgré tout les formules à l'heure étaient très basses. Pour information, à Bourg-la-Reine un terrain couvert c'est 20 € en semaine, 30 € le week-end ; à Wissous c'est 20 €. Donc en proposant à Antony une installation de courts couverts à 18 € le week-end et aux

heures pleines, avec lumière, on est encore en dessous des tarifs pratiqués.

M. RUFAT : On avait déjà débattu là-dessus et votre réponse me convient.

M. FEUILLADE : On peut se poser la question suivante : est-ce que c'est normal qu'un court de tennis coûte 30 € ? Et l'alignement pose aussi un problème à un moment donné. Chez nous, ce n'est pas 30 €, j'entends bien, mais l'alignement à tout prix sur ce qui se fait ailleurs me pose problème, je ne trouve pas sain ni normal que des gamins de 16 ans payent 30 € pour jouer au tennis pendant une heure. Je ne trouve pas que ce soit un bon système pour encourager la pratique du tennis. On sait bien d'ailleurs comment ça marche, l'inscription au tennis, cela dépend aussi des joueurs que l'on voit à la télévision, cela dépend des résultats des français dans les compétitions, les courts de tennis libres marchent aussi en fonction de cela. Je dis que les terrains de tennis à 30 €, ça n'a pas de sens.

M. LE LAMER : On n'est pas à 30 €, on est à 18 à Antony ; et les enfants qui souhaitent faire du tennis de façon plus intensive vont au club, cela leur revient à 200 € par an.

M. RIVET : J'ai des questions sur plusieurs tarifs et notamment les droits de voirie, mais d'abord, et c'est la même chose chaque année, de façon générale, que ce soit pour les droits de voirie ou pour d'autres tarifs, à chaque fois il y a une phrase qui dit : « Considérant la nécessité de revaloriser… ». Je rappelle que l'inflation est de 2% cette année et donc, si la revalorisation des tarifs doit suivre l'inflation, je ne vois pas pourquoi elle augmente de 9% parfois, dans d'autres cas de 4,5 ou 5%.

Pour les droits de voirie, j'avais déjà pointé le fait que les taxes n'étaient pas des tarifs, vous mettez par exemple un mode de taxation pour les installations permanentes des commerçants sur le trottoir, je pense que

c'est ça que vous appelez «les saillies fixes » ou « les cloisons latérales »…

M. le Maire : Ce sont des droits, ça rentre dans les produits des services.

M. RIVET : D'accord, maintenant j'en viens aux tarifs puisque c'est le but de la délibération : j'avais déjà pointé le fait l'année dernière et c'est encore vrai cette année, si l'on compare le prix que doit payer un commerçant pour exploiter la voie publique, le trottoir, à un cours de piano, ça coûte beaucoup moins cher que le prix que doit payer un enfant pour suivre 30 minutes de cours de piano chaque semaine. Je trouve qu'il n'y a pas tellement de justice fiscale. Je donne le prix, j'ai fait le calcul rapidement : pour une saillie fixe inférieure à 0,5 mètre sur dix mètres de long, rue Mounié : 180 € par an ; avec deux cloisons, ça fait au total 273 € par an ; le piano pour 30 minutes par semaine pendant un an : 469 €, on arrive presque au double. Le commerçant exploite et gagne de l'argent avec son occupation temporaire, ce qui est tout à fait normal, j'espère qu'en 2 ou 3 jours, même pas, le chiffre d'affaires du commerçant est tel qu'il amortit ce coût. Je ne comprends pas pourquoi il y a une injustice aussi énorme entre le tarif que doit payer un enfant pour suivre des cours de piano et le coût d'une occupation permanente des lieux publics, surtout dans une ville où comme la rue Mounié, en centre ville, il y a de plus en plus d'occupation permanente des trottoirs et de moins en moins d'espace pour les piétons. Voilà pour le tarif n° 1.

M. le Maire : Sur le n° 1, c'est 2%, il n'y a pas de changement.

M. RIVET : Oui, mais je pointe le fait qu'on demande deux fois plus à un enfant d'Antony pour payer 30 minutes de cours de piano par an qu'à un commerçant pendant toute l'année pour occuper la voie publique. Il faudrait une justice plus grande, pourquoi on ne passe pas sur quelque chose qui ressemblerait à une taxe foncière ou taxe d'habitation pour les commerçants ?

M. le Maire : Vous proposez de doubler les tarifs des commerçants ?

M. RIVET : Je demande qu'on réfléchisse sur une meilleure justice fiscale.

M. le Maire : Mais c'est doubler, c'est bien ça ?

M. RIVET : Je répète pour la quatrième fois que je demande qu'on réfléchisse.

M. le Maire : On va doubler, d'accord !

M. RIVET : Non, je demande simplement un meilleur équilibre. On demande aux commerçants quel est le gain acquis par cet accroissement.

M. SERIN : Mais on n'est plus en Union soviétique !

M. RIVET : Je demande qu'on se mette autour de la table et qu'on rétablisse une meilleure justice.

M. le Maire : Et vous voulez doubler ?

M. RIVET : Non, je demande à ce que les gens concernés, on les mette autour de la table et on leur demande quel est leur chiffre d'affaires en croissance et la surface qu'ils prennent sur la voie publique.

M. le Maire : Et alors, qu'est-ce que vous allez dire ? C'est qu'il faut augmenter ? Si vous ne voulez pas augmenter, à quoi sert votre intervention ?

M. RIVET : J'ai demandé qu'on réfléchisse. Je demande plus de justice entre les deux tarifs.

Je voudrais maintenant parler des points 13, 14, 15, et 16, les enseignes publicitaires. C'est une demande d'information : dans la délibération on dit à l'article 2 que la recette correspondant à tous ces points –de 1 à 30- « sera inscrite au budget primitif 2011, ligne 73.38…etc… » et en particulier pour les tarifs 13 à 16 qui portent sur les enseignes publicitaires. Or, quand je vois la ligne 73.38, je vois marqué « autres taxes ».

M. le Maire : Ce ne sont pas les droits de voirie, ce ne sont pas des taxes, c'est le produit des services, des loyers. Vous êtes sur une fausse piste.

M. RIVET : L'article dit que la recette sera inscrite au compte 73.38, je m'y réfère, je vois le libellé « autres taxes », et je vois en 2008/2009 150 000, et qu'en 2010 il était prévu 150 000 aussi. Je note du reste au passage que malgré l'augmentation des tarifs, cela n'a pas augmenté ; je m'interroge pour savoir s'il n'y a pas une erreur et si ce n'est pas la ligne 73.68 « taxe locale sur la publicité extérieure » qui, du reste, elle aussi, malgré l'augmentation votée l'année dernière par votre majorité, n'a pas bougé. Je ne comprends pas.

M. le Maire : Je vous rappelle qu'on vote des tarifs.

M. RIVET : On vote la délibération et l'article 2 dit que c'est au compte 73.38.

M. le Maire : On vérifiera si le numéro est bon. Si ce n'est pas bon, il sera modifié.

M. RIVET : D'accord mais est-ce que l'on parle là de taxe locale sur la publicité extérieure ? Parce que je voudrais dire que dans le cadre du Grenelle a été instituée « une taxe locale sur la publicité extérieure dont les modalités d'application sont assez complexes, qui demande une délibération au conseil municipal propre à cette taxe, avec une possibilité d'exonération de plein droit pour les surfaces inférieures à 5 mètres carrés » ; ce qui ferait plaisir aux commerçants et surtout aux notaires et médecins parce que théoriquement, ils devraient payer une taxe si l'on suit votre logique. Il existe une disposition législative qui permet d'avoir une délibération particulière sur la publicité extérieure, et là vous rentrerez bien dans la ligne 73.38.

M. le Maire : Mais il s'agit de droits de voirie et pas de taxe, ou alors je n'étais pas là mais on n'a pas adopté la taxe sur la publicité, comme l'on

fait d'autres villes. Aujourd'hui il s'agit de droits de voirie, restez dans le sujet. On ne parle pas d'impôt sur le revenu.

M. RIVET : Mais c'est marqué « taxe » au 73.38, je n'invente rien ! Ma question était la suivante : où est-ce qu'on va classer cela ?

M. le Maire : Il n'y a pas de taxe sur les publicités à Antony.

M. RIVET : Il n'y a pas de taxe locale pour la publicité extérieure ? C'est marqué 20 000 €.

M. le Maire : Non, sinon on l'aurait votée ! Dans le budget, les taxes se votent spécialement, il faut une délibération pour cela.

M. RIVET : Comment expliquez-vous qu'il soit marqué que c'est dans le budget ?

M. le Maire : C'est une prévision, le budget est une prévision.

M. RIVET : Mais il y a bien une rubrique !

M. le Maire : D'accord.

M. DOVA : De toute façon, ce n'est pas un sujet de conseil municipal mais de commission.

M. RIVET : Il y a quand même une contradiction.

M. le Maire : On n'a pas voté de taxe.

M. RIVET : 73.38, ce sont des taxes, pourquoi est-ce que vous ne reconnaissez pas votre erreur ?

M. le Maire : Passons au point suivant.

M. RIVET : Je passe aux équipements sportifs. Mais Mme Charrier voudrait la parole.

Mme CHARRIER : En fait mon intervention regroupe à la fois ce qui se rapporte au sport et ce qui se rapporte à la culture, et elle porte principalement sur la culture suite à la réponse qu'a donnée M. Le Lamer tout à l'heure à propos du sport, mais j'y reviendrai à la fin.

Nous voterons contre l'augmentation des tarifs du Château Sarran. En effet, certains de ces tarifs sont prohibitifs, regardez les tarifs de la

musique et des arts plastiques. Nous croyons que l'accès à la culture est fondamental et permet à chacun de prendre confiance en lui, de mieux s'intégrer, d'affronter la vie et ses difficultés. Nous ne pouvons accepter que la sélection sociale fasse pression sur ces choix et empêche certains de se réaliser et de s'épanouir. Pour favoriser une vraie mixité sociale, nous demandons une fois de plus que ces tarifs soient soumis au taux d'effort et cette soumission au taux d'effort pourrait valoir aussi pour l'accès au tennis dont on parlait tout à l'heure.

M. le Maire : La question ne portait pas que sur le sport. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les tarifs ?

M. RIVET : Nous en étions aux équipements sportifs.

M. RUFAT : On passe aux tarifs n° 7, 2% en moyenne, mais c'est vrai que l'augmentation de 2% consiste à aligner – c'est le terme à la mode «alignement »- sur l'inflation, et ça a quand même été plus que toiletté les fois précédentes puisque c'étaient les tarifs qui étaient avant à Lionel Terray et qui étaient en prévision d'arriver sur le château Sarran, cela avait été complètement changé, et donc la comparaison avec l'année dernière, enfin entre 2008 et 2009, était difficile, c'est difficile de comparer les activités qui ont changé, on a regroupé des heures, etc. L'année dernière, je ne sais plus quel était le taux moyen d'augmentation mais on ne pouvait pas comparer et voir les tarifs qui devenaient très élevés.

Ma question porte sur l'activité culturelle : on a inauguré la médiathèque récemment, vous avez parlé vous-même ou même un ancien du conseil des Jeunes Citoyens a parlé d'une place apportée par une médiathèque dans un quartier, j'ai toujours dit ici que je regrettais que ces activités qui étaient auparavant faites dans ce quartier à Lionel Terray passent à l'hôtel Sarran, et pour l'instant on n'a pas de complément pour maintenir cette place pour la culture dans ce quartier. On reviendra sur les 3 et 4 après.

M. le Maire : Sur le point 7, la hausse est de 2% sur le Château Sarran, mais sinon il n’y a pas eu de hausse par rapport à l’an dernier, donc si je comprends bien, votre question est : pourquoi est-ce qu’on ne baisse pas les tarifs ?

Mme CHARRIER : Et surtout pourquoi est-ce qu’on ne les soumet pas au taux d’effort afin qu’il y ait une vraie mixité sociale, que tout le monde puisse y aller ? Quand vous regardez les tarifs de l’accès à la musique ou aux arts plastiques, pour plusieurs enfants et un salaire moyen, c’est impossible.

M. le Maire : Oui, mais ça fait 25 ans que ça existe.

M. RIVET : On l’avait d’ailleurs dit déjà l’année dernière.

M. RUFAT : Sur le n°3, c’est l’activité des marchés, c’est l’augmentation applicable sur les marchés d’Antony et de Noël. Là, l’augmentation n’est pas de 2%, elle est bien plus élevée. Je défends l’activité commerciale de cette ville et l’attrait du marché ; on avait en son temps défendu le projet de marché actuel en dépit de l’argent dépensé qui était peut être trouvé trop élevé pour cet équipement que je trouve très bien, mais je maintiens cette idée que le cœur de ville d’Antony doit avoir une activité commerciale forte, il faut essayer de la maintenir ; par contre, je m’étonne qu’on applique cette logique d’alignement. On en a déjà parlé en commission, je m’étonne qu’on applique de nouveau cette politique d’alignement parce qu’on va toujours trouver à s’aligner sur des tarifs plus élevés. Je voudrais savoir si cette augmentation qui apparaît en 2010 est une augmentation pour un coup, et ensuite on attendra dix ans avant de ré-augmenter, ou bien si l’on se lance dans une politique d’alignement vers d’autres projets et qui risquent de mettre à mal le marché d’Antony et son attractivité, puisque clairement les taxes ou les augmentations de ces tarifs vont se reporter sur les prix.

Mme MARLET : Cette augmentation est effectivement de 2% + 5%, c'est-à-dire 7%, pourquoi ? Parce que vous avez suivi comme moi les travaux de ce marché qui est très beau, les commerçants n’ont sur aucun autre marché d’Ile de France des installations aussi performantes par rapport à leur occupation commerciale. Nous avons fait ce marché en complète concertation, ils ont tous les équipements nécessaires et nous sommes très en avance sur les normes européennes.

Nous avons construit ce marché, réfléchi à ce marché depuis l’an 2000, commencé la construction en 2004 et nous avons gelé le prix des droits de place pendant trois ans, quatre pratiquement, 2004, 2005, 2006 et nous avons appliqué l’augmentation de 2% seulement en 2007. Nous avons gelé même les 2% systématiques de chaque année puisque le droit de place est resté pendant toutes ces années à 1,71 € le linéaire par marché. Puis en 2007, application des 2%. 2008 aussi, et en 2009 nous avons déjà commencé à appliquer un peu plus que 2%, car vous l’avez vu, nous étions à un tarif sinon le plus bas, parmi les plus bas de tous les marchés non pas à proximité mais dans toute l’Ile de France ; ce qui était particulièrement illogique.

Nous avons continué à améliorer le marché et nous avons, en complet accord avec les membres de la commission, commencé à appliquer des augmentations. Cela ne veut pas dire qu’on va appliquer des augmentations tous les ans, cela ne veut pas dire non plus qu’on va s’aligner sur les tarifs du marché de Bourg La Reine où ils sont presque 50% plus chers que nous. Nous sommes encore dans la dizaine de marchés les plus bas d’Ile de France, ce n’est pas tout à fait normal par rapport à l’équipement fourni.

En plus, nous avons des frais d’exploitation et d’entretien, il est normal qu’on se remette petit à petit à niveau. On a augmenté en 2009 et on a ré-augmenté en 2010, maintenant on va faire une pause, on va voir quel

est l'équilibre du marché en 2011, et en 2012 il est possible qu'on n'applique que l'augmentation de 2%. De toute façon, on en a discuté avec les commerçants, on n'a pas fait tout seuls dans notre coin mais la commission des marchés se réunit très régulièrement, on écoute ce que veulent les commerçants, et si ce qu'ils demandent est justifié, on le fait immédiatement. Donc là, on leur a expliqué l'augmentation des droits de place, je vous rappelle quand même qu'on passe de 2,30 € le mètre linéaire à 2,47 €, ce n'est pas une révolution, et que par ailleurs dans ces tarifs là est comprise la rétrocession à l'association des commerçants qui leur permet de faire la promotion et l'animation du marché ; et cette rétrocession a progressivement augmenté puisque de 38 000 € en 2006, on est passé à 46 700 € qui est une augmentation qui les satisfait pleinement et leur permet de faire une promotion du marché et des animations.

Il n'est pas question de les mettre en difficulté, chaque fois qu'un commerçant a de grosses difficultés et qu'il vient nous voir, on s'arrange pour l'aider, il y a eu récemment une commerçante qui a eu d'énormes problèmes de santé, elle n'est pas venue pendant trois mois, on ne lui a pas fait payer son droit de place pendant trois mois, nous sommes à l'écoute des commerçants.

M. le Maire : Ne vous excusez pas, nous sommes encore très inférieurs à la moyenne des autres villes.

M. RUFAT : Pour conclure, je ne doute pas que vous fassiez une consultation avec les commerçants, je pense que la réussite du marché en est le fruit, j'entends de votre réponse, Mme Marlet, qu'il y a eu deux hausses successives fortes et qu'il va y avoir maintenant une pause ; c'est bien cela ?

Mme MARLET : Oui.

M. RUFAT : Ma question portait là-dessus : est-ce que vous vous étiez lancés dans un alignement, et dans ce cas là j'étais un peu inquiet, vous dites que non, donc on réévaluera progressivement.

Mme MARLET : Je vous donne rendez-vous l'année prochaine.

M. RIVET : Pourquoi les 7% ? Si j'ai bien compris le plan financier que vous avez montré, vous n'avez pas augmenté jusqu'en 2006, l'année dernière vous avez augmenté de 4,5%, cette année vous avez augmenté de 7%, et vous dites que l'année prochaine on n'augmentera pas.

Mme MARLET : On augmentera des 2% traditionnels et on fera le point avec les commerçants. Mais nous ne sommes pas encore au niveau, et si vous voulez qu'on y aille, il faudra augmenter pendant beaucoup plus longtemps et encore plus que cela ! En appliquant seulement l'augmentation de 2% des droits de place à Bourg La Reine depuis 2006, et je sais qu'il y a eu des augmentations successives supérieures à 2%, mais en appliquant seulement 2% d'augmentation sur le marché de Bourg La Reine, on arrive à un tarif de 50% plus élevé que le tarif à Antony. Il faut le savoir. Or vous connaissez sans doute le marché de Bourg La Reine, il ne comporte pas les mêmes avantages pour les commerçants que ceux du marché d'Antony, on est très fiers de notre marché, on a envie qu'il continue de prospérer et on n'a pas du tout envie de le mettre en difficultés.

M. le Maire : On paye aussi beaucoup plus cher à Massy ou à Fontenay aux Roses.

M. SERIN : On est à 2,47 du mètre linéaire, il faut relativiser les choses, on est à des tarifs qui sont bas, et c'est normal, c'est fait pour les marchés mais on est à 2,47, on n'est pas à 50 ou 60 €. Les pourcentages, c'est bien, mais il faut aussi les rapprocher des valeurs.

M. RIVET : Vous avez raison. J'avais commencé à intervenir en disant qu'on avait obtenu une explication, j'avais demandé une confirmation sur

le plan financier, si vous arrêtiez l'année prochaine les augmentations et si vous vous cantonniez à 2%, vous l'avez dit, mais malheureusement, la deuxième partie de votre intervention confirme une fois de plus ce que j'ai dit en commission : La logique que vous appliquez en disant : on va faire comme à côté, c'est-à-dire on va s'aligner, c'est dit dans la délibération, cela veut dire une réactualisation.

Mme MARLET : Je n'ai pas dit cela du tout !

M. RIVET : Dans la deuxième partie vous disiez : on n'est pas chers par rapport à Bourg La Reine, je ne le conteste pas, mais je dis que tout tarif doit s'aligner sur un coût.

M. le Maire : Vous voulez savoir quel est le prix de revient, c'est ça ? Eh bien on est loin du prix de revient ! La ville subventionne les commerçants du marché à un niveau très élevé ; si vous voulez qu'on subventionne davantage, c'est un sujet, mais de grâce prenez conscience que la ville subventionne déjà beaucoup les commerçants du marché. Ce n'est pas le cas de Bourg La reine.

Mme MARLET : On a parlé plusieurs fois en commission des marchés, on vous a donné des chiffres, vous êtes venus me voir dans mon bureau et je vous en ai encore donnés.

M. RIVET : Je vous ai dit ce que je pensais et nous ne pensons pas la même chose.

Je voudrais terminer en disant que nous avons demandé plusieurs fois à assister en observateurs à la commission des marchés, on aurait la transparence, parce qu'on a des échos de marchands qui ne sont pas tout à fait les mêmes que ce que vous nous dites. Je pense qu'ils en profitent car nous sommes dans l'opposition mais ils ne sont pas forcément tous contents. Ceci dit, il y a un organe représentatif qui a été élu démocratiquement et c'est avec lui qu'on discute, mais si l'on pouvait assister à la commission des marchés en tant qu'observateurs, ce serait

bien. Et ce n'est pas grand-chose ce que l'on vous demande. On vous le demande depuis deux ans.

Sur les salles municipales, je ne comprends pas pourquoi 4,5% en moyenne, c'était 2% en 2009 et puis d'un seul coup on passe à 4,5%.

M. le Maire : C'est un arrondi, les prix sont tellement bas que lorsqu'on passe de 70 à 75, cela fait plus que 2.Quand on est sur des tarifs aussi bas, le 2% ne peut pas s'appliquer.

M. RIVET : Alors si c'est très bas, on peut faire 6, 20 ou 30, pourquoi pas ?

M. le Maire : C'est plus que 2, on passe de 70 à 75.

M. RIVET : Ce n'est pas rigoureux.

M. le Maire : On ne cherche pas la rigueur en l'occurrence.

M. RIVET : Lorsqu'il s'agit de tarifs, vous ne cherchez pas la rigueur, c'est intéressant !

M. le Maire : Pas quand c'est comme ça, aussi symbolique. Sur des tarifs aussi symboliques, non. Prenez conscience des tarifs auxquels se payent les salles privées. Là, c'est un tarif symbolique comme pour le presbytère, tarif que vous contestiez.

M. RUFAT : Je vous avais demandé des détails sur la 5, mais j'ai aussi une question générale sur les tarifs. On voit des tarifs qui changent avec une évolution, on ne voit plus les tarifs qui étaient soumis auparavant au taux d'effort, il me semble que ce serait de bonne politique, en tous cas de bonnes relations avec les citoyens de donner l'information. Il faudrait au moins l'évolution du paiement moyen des personnes par service pour avoir une idée de leur évolution. On a évoqué cela en commission des sports, ce serait bien de voir quel est le tarif moyen payé par les familles sur les différentes prestations offertes par la ville au taux d'effort, et avoir un suivi de ces évolutions.

M. le Maire : L'évolution des tarifs au taux d'effort reflète l'évolution des revenus.

M. RUFAT : Pas seulement, il y a la composition de la famille, etc.

M. AUBINEAU : Si vous voulez l'information, vous prenez la déclaration d'impôts disponible sur le site du ministère des finances.

M. RUFAT : Je pense que ce n'est pas suffisant.

M. AUBINEAU : Pour l'évolution, si.

M. le Maire : Le taux d'effort ne bouge pas, s'il bougeait, nous voterions un changement du taux d'effort, tant qu'on ne vote pas de changement du taux d'effort, l'évolution des recettes ne reflète que l'évolution des revenus.

M. RUFAT : C'est un peu plus compliqué que cela.

M. le Maire : Pourquoi ?

M. RUFAT : Il y a la composition des familles et les différentes prestations que les familles choisissent, ce n'est pas linéaire.

M. FEUILLADE : Je n'étais pas à la commission des sports mais j'ai eu un compte rendu : il semblerait que le taux d'effort modifie la répartition et la structure de certaines activités, c'est cela qui nous intéresse, on a fait le taux d'effort, on disait qu'on ne savait pas pourquoi vous preniez ce pourcentage là au départ, on voudrait savoir s'il y a une modification des effectifs sur les activités proposées et si par exemple, dans les crèches, il y a plus de familles aisées en fonction du taux d'effort initial qui a été voté il y a un an et demi.

M. le Maire : Le taux d'effort est appliqué depuis longtemps dans les crèches, c'est un tarif fixé par la CAF ; les plafonds dans les activités périscolaires sont équivalents aux plafonds de la CAF.

M. FEUILLADE : Sur les sports, par exemple, il y a moins d'enfants qui vont à l'EMS.

M. le Maire : Oui parce que le prix forfaitaire que vous contestiez autrefois était tellement bas qu'il était un effet d'aubaine pour énormément de familles, et donc le fait que nous ayons appliqué le taux d'effort à un tarif parfaitement juste a fait que certaines familles aisées ont considéré qu'il valait mieux mettre leur enfant au club avec un service plus élevé qu'à l'EMS, mais par contre, le prix est nettement plus bas pour les familles défavorisées, conformément à la demande de Mme Charrier. C'est la justice sociale !

M. FEUILLADE : Ce sont ces évolutions là qu'on veut connaitre.

M. le Maire : Vous voulez faire une étude sociologique sur les familles ?

M. FEUILLADE : Non, mais quand un service rend service à la population, est-ce qu'il profite à tout le monde ? Parmi les enfants qui vont au club scientifique, est-ce qu'il y a toutes les strates de la population qui y vont ? Je veux qu'on en discute et qu'on ait l'évolution.

M. RUFAT : Ce sera difficile de faire des modulations de taux d'effort si l'on n'a pas un minimum d'informations sur les familles qui fréquentent.

M. le Maire : Le taux d'effort ne bougera plus à moins que vous vouliez le faire changer. J'ai promis aux parents d'élèves que je ne le changerais pas. Si vous voulez le faire changer, on va dire que l'opposition souhaite le changer, mais ce n'est pas notre intention.

Nous allons passer au vote tarif par tarif.

(Vote à main levée :

Droit de voirie : 39 voix pour, 6 voix contre.

Equipements sportifs : 35 voix pour, 6 voix contre, 4 abstentions.

Marché de forains et marchés de Noël : 35 voix pour, 6 voix contre, 4 abstentions.

Concessions funéraires : unanimité.

Site cinéraire et columbarium : unanimité.

Salles municipales : 39 voix pour, 6 voix contre.

Centre culturel Château Sarran : 36 voix pour, 9 voix contre.

M. le Maire : Les autres tarifs sont inchangés, nous n'avons pas à les voter.

- 6 - Quartier du Noyer Doré – concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une salle polyvalente rue du Mont-Blanc.

. Validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet

. Fixation des indemnités des candidats non retenus

. Désignation des membres du conseil municipal composant le jury de concours

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DEVEDJIAN : Vous avez vu que l'architecte serait définitivement choisi à la fin de l'été, et qu'avec toutes les procédures habituelles les travaux pourraient commencer en octobre 2012 pour s'achever à la fin de l'année 2013.

M. RIVET : Dans le rapport il est indiqué que la SHON du nouveau bâtiment sera de 775 mètres carrés. Quelle est la SHON du bâtiment actuel ?

Mme DEVEDJIAN : La SHON est sur deux niveaux, il y a une mezzanine, ce sera à peu près équivalent, mais comme c'est sur un seul niveau actuellement, on aura une SHON plus élargie. Je ne peux pas vous répondre exactement.

M. RIVET : Quelle est la différence de surface disponible entre le bâtiment actuel et le bâtiment que vous prévoyez de lancer ?

Mme DEVEDJIAN : Le principe est de renverser l'entrée sur la rue du Mont-Blanc alors qu'on rentre actuellement par derrière, donc je pense

que la configuration est organisée d'une autre façon ; mais je n'ai pas les éléments.

M. RIVET : Est-ce qu'il y aura plus d'espace ou moins d'espace ?

Mme DEVEDJIAN : Ce sera mieux fait, il n'y aura pas cet amphithéâtre qui prend beaucoup de place, et il y aura un espace vert. Le bâtiment sera différent, peut-être un peu plus étendu puisque c'est un bâtiment qui va être en rez-de-chaussée de plain-pied, sur un seul étage, alors que l'on a des escaliers et une mezzanine actuellement.

M. FEUILLADE : Je voudrais rappeler que c'est un projet qu'on a toujours soutenu ; c'est quelque chose qu'il était important de faire et qui est très attendu dans le quartier. Je regrette que cela arrive un peu tard parce que c'est quelque chose qui faisait consensus chez tout le monde et qui était très attendu par tout le monde.

J'ai une question : je n'ai pas bien compris quelle est l'utilisation en journée de ce bâtiment quand il n'y aura pas d'événements.

Mme DEVEDJIAN : C'est une salle polyvalente, bien plus petite que celle qu'on a construite sur la place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord ; mais comme elle est polyvalente, je pense qu'avec les services de relations publiques et Anny Léon, on va avoir une utilisation très différente. Elle va bien entendu de façon privilégiée être réservée aux associations du quartier et aux familles, mais elle va être très diverse, je ne peux pas préjuger pour l'instant de cette utilisation. On sait qu'actuellement il n'y a pas de salle pour les manifestations du quartier, elles ont lieu dans le sous-sol de l'église St Jean, ce qui n'est pas l'idéal ni pour l'église ni pour les manifestations ni pour les associations, donc je pense qu'elle répond à un vrai besoin sur l'ensemble de la ville puisqu'on manque de salles.

M. DOVA : Je voudrais dire que pour une fois, je serai d'accord avec Fabien Feuillade parce que le bâtiment est très ancien, au moment de sa

construction il faut reconnaître que la mission assignée n'était pas la même ; la nouvelle opération va se traduire par un nouvel élargissement de la capacité d'accueil, mais à l'origine, elle a été faite dans l'esprit de certains petits équipements de quartier, de même qu'on avait le club des Iris en centre ville, c'était M. Missoffe qui avait eu cette idée là quand il était ministre de la Jeunesse et des Sports, donc ce n'est pas d'aujourd'hui, et c'était pour accueillir des jeunes du quartier sur des activités d'éveil mais non pas pour des activités différentes. C'est vrai qu'elle a bien servi mais ces dernières années, à part trois petits vieux qui y allaient taper le carton ou des gens qui la louaient ponctuellement, elle ne servait plus à grand-chose.

J'ajoute que comme tout ce qui a été subventionné sur une idée de l'Etat à cette époque là, les matériaux n'étaient pas d'une fiabilité totale, donc c'est une bonne opération mais Sophie Devedjian a raison de souligner que ça nous permet d'envisager un élargissement du temps d'ouverture et donc du temps de disponibilité pour la population du quartier.

M. le Maire : On passe aux votes ; il y a trois votes à faire : d'abord la **validation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet**

(Vote à main levée : unanimité.)

Deuxième vote : **concours restreint de maîtrise d'oeuvre et en l'occurrence la fixation des indemnités des candidats non retenus, qui sera de 10 500 € par candidat non retenu.**

(Vote à main levée : unanimité.)

Troisième délibération : désigner un jury ; j'ai reçu les candidatures de Mme Devedjian, de Mme Léon, de M. Fouquet, et de M. Adda-Halimi comme membres titulaires, et comme membres suppléants : Mme Cottenceau, Mme Rolland, M. Guevel, M. Le Bourhis, et il y a une place pour l'opposition en titulaire et en suppléant.

M. FEUILLADE : Je serai candidat titulaire et ce sera Marité Charrier qui sera ma suppléante.

M. le Maire : Normalement on doit procéder à un vote à bulletins secrets ; souhaitez-vous qu'on le fasse ou bien est-ce que tout le monde est d'accord pour un vote à main levée sur ces bases là ?

(Personne ne souhaite un vote à bulletin secret. Vote à main levée, tous les candidats sont élus à l'unanimité).

- 7 - Adoption d'une convention de mise à disposition de service relative aux opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité à passer avec le SIPPEREC.

(Rapporteur Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme LEMMET : Je rappelle que lorsqu'on fait une demande de raccordement privé ou public au réseau électrique, dans certains cas la mairie participe au financement du raccordement ; le chiffrage du raccordement est fait par ERDF, le SIPPEREC met à la disposition des communes qui sont adhérentes à ce syndicat ses experts pour vérifier ce chiffrage.

M. FEUILLADE : Est-ce qu'il y a un coût à cela ?

Mme LEMMET : Oui, ça coûte 5000 € par an.

M. le Maire : Plus 100 € si l'on dépasse les 40 dossiers.

(Vote à main levée ; délibération adoptée à l'unanimité.)

- 8 - Adoption de l'avenant n° 6 au marché passé avec la société TEP – Lot 1 Secteur nord, de nettoyage et entretien des ensembles immobiliers de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEUNIER : J'ai juste une question mais qui vaudra également pour les délibérations 9 et la 10 : quand on passe un avenant comme c'est prévu ici, est-ce qu'il est fait un bilan des prestations avec la société ?

M. le Maire : Non, pas là, on augmente le nombre de mètres carrés à nettoyer, c'est le contrat de base auquel on ajoute 100 mètres carrés. On ne change rien aux prestations, ni aux tarifs. Si on changeait, il faudrait faire un nouveau marché.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 9 - Adoption de l'Avenant n° 7 au marché passé avec la société STEM Propreté, lot 2 secteur sud, de nettoyage et entretien des ensembles immobiliers de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 10 - Adoption de l'Avenant n° 2 au marché passé avec la société SAVPRO, lot 1, alarmes incendie, concernant le marché d'exploitation et d'entretien des installations de sécurité incendie des bâtiments communaux de la ville d'Antony.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Il est fait lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 11 - Adoption de la convention habilitant le SIPPEREC à accompagner la ville d'Antony dans la valorisation de ses actions de maîtrise de la demande d'énergie, en vue de l'obtention de certificats d'économies d'énergie.

(Rapporteur : Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme BUZELIN : Je voudrais connaître l'économie attendue de la vente des certificats d'économies d'énergie ? Est-ce que réellement la ville d'Antony attend ces ventes pour effectuer les travaux ? Est-ce que ce n'est pas un peu artificiel d'adhérer à ce genre de programme dans la mesure où j'imagine que la collectivité locale n'en est pas à attendre ce gain tiré des certificats d'économies d'énergie ? J'ai l'impression que c'est un peu le reflet d'une loi qui se voile un peu la face, où certains grands institutionnels tels que EDF, vendant du fuel, pourraient largement faire des efforts en termes de réduction des dépenses d'utilisation d'énergies fossiles et autre, et que c'est une sorte de marché qui risque de ressembler au marché carbone, avec toutes les dérives que cela peut entraîner en termes économiques et d'intérêt environnemental qui n'est pas toujours à la hauteur de ce genre de mesures.

Mme LEMMET : La ville n'a pas attendu de commercialiser des certificats d'économies d'énergie pour maîtriser son énergie ; il y a un programme important de maîtrise de l'énergie et je crois qu'en me nommant déléguée de ce secteur, M. le Maire a montré son intérêt sur ce sujet. Si vous me demandez si c'est le résultat d'une loi, oui, bien sûr, c'est la loi Grenelle 1 qui a un niveau d'exigence qui demande aux producteurs d'électricité de faire des économies d'énergie, soit directement, soit en incitant ses clients à en faire. Donc c'est dans ce cadre-là que la ville fait des économies d'énergie et les valorise en certificats d'économies d'énergie que l'on peut revendre. C'est assez compliqué de vendre un certificat d'économies d'énergie quand on est tout seul et qu'on va sur le marché, ce qui est nouveau là, c'est que le SIPPEREC propose à l'ensemble des communes adhérentes de fédérer toutes les demandes et d'aller négocier « en gros » et donc très certainement d'obtenir un meilleur tarif. Mais on reste dans des sommes de toute façon raisonnables.

M. DOVA : Et ça peut servir dans les petits collectifs.

Mme LEMMET : Tout à fait.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 12 - Adoption de l'Avenant n° 6 à la convention de partenariat passée entre le département des Hauts de Seine et la commune d'Antony concernant l'entretien des arbres d'alignement des voies départementales.

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme COTTENCEAU : Il est à noter que ce dispositif prendra fin bientôt, cette année, il n'est pas reconduit suite à un accident survenu sur une autre commune, il y a eu une décision de justice disant que chacun doit rester en quelque sorte maître chez soi, le département s'occupant de ses arbres et la ville de ses arbres aussi. C'est une décision de justice sur laquelle on ne peut pas revenir.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 13 - Exonération partielle de pénalités dans le cadre du marché passé avec la société Silver construction Lot 3 – Menuiseries métalliques – serrurerie – concernant la réhabilitation du Château Sarran en vue de l'aménagement d'un centre culturel.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEUNIER : Il s'agit ici d'exonérer partiellement des pénalités qui sont applicables à la société Silver Construction. Une exonération loin d'être négligeable puisque la société Silver Construction est redevable d'un montant de pénalités de 51 893,55 €, ce qui représente 25,8% de son marché, et que vous nous proposez de ramener le montant des pénalités

à 10 056,32 €, soit 12 027,35 € TTC, ce qui ne représenterait plus que 5% de son marché.

Une première remarque de pure forme : il aurait été logique d'indiquer si les 51 893,55 € représentaient une somme HT ou TTC. On nous parle ensuite de pénalités à 5% et on nous indique des sommes en HT et en TTC. Ceci dit, comme justification à cette exonération partielle de pénalités, vous indiquez que « le retard dans l'exécution des travaux est en partie imputable à des sujétions techniques liées à des aléas dans les délais de fournitures occasionnant un problème de coordination entre les différentes prestations ». Quels sont ces aléas ? Et quelles sont les sujétions techniques qui les ont entraînés ?

La justification fournie dans le rapport à l'exonération partielle des pénalités pour la société Silver Construction est pour le moins vague. D'après ce qui ressort du rapport même, il est juridiquement parfaitement possible d'appliquer à la société Silver Construction le montant total des pénalités potentielles que cette société ne pouvait ignorer, ayant signé un marché. En commission travaux vous avez indiqué qu'appliquer le montant total des pénalités à la société Silver Construction risquait de mettre en péril sa solidité financière, et par là même entraîner le licenciement de ses salariés. Un argument auquel on ne peut être que sensible mais qu'il aurait été honnête de faire figurer dans le rapport joint à la délibération. Mais un argument qui n'est pas sans soulever un problème quant à l'attribution du marché à cette société par la commission d'appel d'offres. En effet, j'imagine que parmi les pièces administratives demandées à l'occasion de cet appel d'offres, figurent les bilans, les relevés d'administration fiscale, et les références pour des marchés du même ordre.

Si l'application même des clauses du marché risque de mettre en péril l'existence d'une société à qui l'on attribue un marché, se pose quand

même un sacré problème sur sa capacité financière et sa viabilité. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. RUFAT : Pour poursuivre la remarque de François Meunier là-dessus, 25%, c'est très élevé mais c'était le taux dans le cahier des charges qu'a signé l'entreprise, c'était un engagement qu'elle avait pris en connaissance de cause lorsqu'elle a signé son contrat, et elle savait les risques qu'elle encourait. C'est toujours bizarre de revenir en arrière sur des règles qui ont été votées et des modifications a posteriori d'un cahier des charges, c'est toujours sujet à caution, on se dit : les autres entreprises n'ont peut-être pas voulu répondre parce qu'elles avaient elles bien estimé ce risque, et donc il y a eu une sorte d'avantage conféré à cette société, ce qui est assez surprenant.

Ce qui manque dans cette délibération à mes yeux, outre les éléments qu'a soulevés François Meunier ou évoqués en commission, c'est quel est le préjudice subi par la ville, éventuellement si le préjudice est nul, on peut comprendre qu'il y ait une certaine exonération, mais on aimerait avoir cette information pour mesurer l'effort que la ville peut consentir au profit de cette société alors qu'elle s'était engagée à une certaine exigence.

M. le Maire : Le problème est que le marché a pris du retard comme on a pu s'en apercevoir parce qu'une des entreprises -pas celle là, une autre- a contesté systématiquement ce que lui demandait l'architecte. Il y a eu un problème très difficile et à chaque fois qu'elle contestait, elle plantait l'ensemble du projet, y compris le malheureux Silver Construction. En clair, le gros œuvre bloquait la serrurerie et donc une bonne partie des travaux. Il y a eu aussi des erreurs et des retards dus à Silver Construction mais globalement, ce n'est pas elle qui était à l'origine du freinage ou blocage du marché, ce serait donc anormal de lui faire porter

la responsabilité en la pénalisant financièrement de fautes qui sont de la responsabilité d'autres entreprises.

Deuxièmement, pour la fixation du niveau des pénalités, ce n'est pas 25%. Quand on rédige un cahier des charges, c'est un taux journalier qui est fixé en millièmes. Mais ce taux a été fixé d'une manière curieuse : il était dix fois plus fort que les taux habituels. C'était apparemment une erreur…

M. MEUNIER : Mais les erreurs, il faut les relier à des contrats.

M. le Maire : Bien sûr. Enfin là, en l'occurrence, on n'a peut-être pas bien lu, en tous cas, il a été voté et il est passé comme ça, ce taux était excessif par rapport aux usages de la profession ; normalement on aurait dû arriver à 2,5 ou 3% de majoration, pas à 25 %.

Et comme cela vous a été dit en commission travaux, les entreprises, d'abord, sont rares à vouloir travailler et même à pouvoir travailler, il y a peu d'entreprises sur le marché, surtout dans le domaine de la serrurerie, celle–ci était la seule disponible pour le faire. On a eu quelques problèmes pour trouver une entreprise qui acceptait de travailler au Château Sarran ; et c'est pareil au niveau de la communauté d'agglomération pour la piscine des Blagis, on a un mal de chien à trouver une entreprise qui veuille bien travailler ; si, en plus, on met 25% de pénalités à la seule qui vient, on n'aura plus personne !

J'observe, M. Meunier, que vous étiez très favorables pour les commerçants du marché tout à l'heure et que vous êtes contre les serruriers, mais vous allez revenir à de meilleures intentions certainement.

M. DOVA : Je pense que la proposition qui est faite est très raisonnable, et pourquoi a-t-on tant de mal à trouver des entreprises ? Malheureusement les mentalités dans le bâtiment suivent les mentalités de la société, la vision du chiffre d'affaires et du profit intervient avant la

qualité du travail, et on gagne beaucoup moins d'argent sur les travaux de réhabilitation comme ce fut le cas qu'on en gagne quand on tire des kilomètres de béton, des mètres carrés de terrasses, etc… Donc ce n'est pas étonnant que les entreprises d'entretien soient de plus en plus rares.

Deuxièmement il faut savoir que cette spécialité concernant les menuiseries métalliques implique une coordination entre entreprises, ainsi qu'une grosse difficulté d'ajustement dans le gros œuvre, ce qui prend beaucoup de temps, et s'il y en a un qui ne fait pas son travail et n'est pas présent le jour où il faut mettre en place les pré-cadres ou les scellements, c'est tout le chantier qui prend 15 jours de retard.

Je pense que c'est une mesure correcte qui nous est proposée, qui respecte une certaine défaillance, il faut quand même le dire, mais qui ne cloue pas au pilori l'entreprise, qui ménage les salariés et sa santé. C'est plus une réaction d'ancien du bâtiment que d'élu que je vous fais.

M. FEUILLADE : Peut-être que sur des chantiers qui sont difficiles, ce que vient d'expliquer M. Dova existe, mais faire le choix parfois de diviser par lots complique peut-être les chantiers, on craint de prendre une entreprise unique tous corps d'état, on a du mal à le faire mais peut-être que sur certains chantiers, et c'est le cas à la piscine des Blagis où il me semble que c'est par lots, on aurait intérêt à faire autrement pour ne pas bloquer les marchés. Je ne dis pas de faire comme ça tout le temps mais parfois peut-être il faut se poser la question.

M. DOVA : Avec en plus un code des marchés qui change tous les deux ans ! Mais là, en l'occurrence on n'a pas le droit de le faire.

M. le Maire : On applique la loi, c'est comme ça, c'est pour ça qu'on n'arrive pas à avancer le projet, parce qu'il y a toujours un lot qui ne marche pas. Et quand un lot est infructueux, il bloque tout le marché.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 3 abstentions.)

- 14 - Vente d'un véhicule municipal à la société A.M.V. 32 avenue de la Gare – 63430 PONT DU CHATEAU

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation .)

Mme PEGANG : Juste pour savoir si la procédure d'offre, vous la mettez sur internet et comment ça se passe ? Pourquoi d'autre part un acheteur aussi loin ?

M. le Maire : On passe des annonces, il y a eu des questions et des réponses de la part d'entreprises d'un peu partout, mais à 8000 € c'était la meilleure offre. D'ailleurs quand on a passé le marché en commission d'appel d'offres, il y a eu des propositions de rachat, des variantes de rachat, aucune n'était à 8000 €, elles étaient toutes inférieures. 8000 €, ce n'est pas terrible pour un autocar qui en vaut 250 000 mais quand il a 20 ans et qu'il a fait 250 000 kilomètres en ville, il est usé.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 15 - Travaux de création d'un relais d'assistants maternels – 246 rue Adolphe Pajeaud - Demande de subvention exceptionnelle d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MEDAN : Je viens d'avoir une information que je vous livre : la CAF s'est engagée sur 60 000 € dans le cadre de la création de ce second RAM.

Mme CHARRIER : Nous allons préciser notre position suite à une information que nous avons eue : en fait il faut d'abord voter cette

délibération là pour la CAF pour qu'ensuite, la CAF dise qu'elle donne la subvention.

M. le Maire : Oui, toujours.

Mme CHARRIER : On s'étonnait parce qu'on n'avait pas de chiffres.

M. le Maire : Oui, le RAM va coûter environ 200 000 € TTC, moins 60 000 €, donc il va coûter 140 000 € moins la TVA.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 16 - Modification du tableau des effectifs.

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme COLMEZ : On a supprimé 62 postes au mois de septembre, là vous en créez 58 avec des postes qui sont finalement équivalents pour une bonne part à ceux qui ont été supprimés, combien parmi tous ces postes créés il y en a de pourvus ?

M. le Maire : Ils seront pourvus et d'autres seront dépourvus, et ainsi de suite.

Mme COLMEZ : Mais ils vont tous être pourvus ?

M. le Maire : Oui, si on les crée, c'est pour ça.

Mme COLMEZ : Ils étaient dépourvus au mois de septembre pour une bonne part et maintenant ils sont pourvus ?

M. le Maire : Vous avez tenu à ce qu'on se rapproche de la réalité, autrefois on laissait des centaines de postes libres et vous nous aviez critiqués, à juste titre d'ailleurs.

Mme ZERAH : On ajuste régulièrement.

Mme COLMEZ : Et les postes d'attaché, de rédacteur en chef du bulletin municipal, et du chargé de communication, c'est un enrichissement de l'équipe actuelle ?

Mme ZERAH : Il y a un poste qui se libère, enfin il y a un départ, et on crée à ce moment là un poste supplémentaire ; cette personne est remplacée par deux autres personnes.

M. le Maire : On crée aussi un poste de chauffeur poids lourd pour la voirie et un poste dans une crèche. Pour la voirie on crée 5 postes de chauffeurs pour nettoyer et conduire les camions de la voirie.

Mme PEGANG : Les deux postes d'ingénieurs travaux, c'est pour quel service ?

M. le Maire : On les a mis mais on n'arrive pas à les pourvoir, ils sont dans les 900 et quelque postes, 956 postes. Ils sont déjà inscrits mais le problème est qu'on n'arrive pas à les pourvoir, j'espère qu'on va trouver des candidats valables.

Mme COLMEZ : Vous avez trouvé un candidat comme médecin ?

M. le Maire : Non, toujours pas ; dès qu'on le trouve, on recrée le poste.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 17 - Poursuite de la participation communale aux dépenses de fonctionnement engagées par l'Education nationale en faveur de l'initiation aux langues étrangères dans les classes de cours élémentaires pour l'année scolaire 2010-2011.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. LE BOURHIS : Je signale que la ville continue à prendre en charge les livres, fournitures, cassettes, pour la totalité des élèves suivant des cours de langue, pour un montant de 6500 €.

Mme GONIN : Je voudrais féliciter mon collègue d'avoir bien soutenu l'allemand et je voudrais remercier tout un groupe de professeurs d'allemand -mais pas seulement- des amis de la langue allemande pour avoir travaillé très dur avec beaucoup de réunions et beaucoup de

persuasion et de ne pas avoir laissé mourir, -c'en était presque là- l'allemand à Antony. Je suis très contente qu'il y ait 80 élèves du primaire qui font de l'allemand.

M. LE BOURHIS : Oui, il y en avait une trentaine l'an dernier.

M. FEUILLADE : Est-ce que vous allez promouvoir cette possibilité pour les autres écoles ? Qu'est-ce que vous engagez pour qu'aux Rabats ou au Noyer Doré ou à Anatole France, l'enseignement de l'allemand soit possible ?

M. LE BOURHIS : C'est à la demande des parents. Ce que les écoles savent, c'est que la ville, au cas où il y a suffisamment d'élèves souhaitant apprendre l'allemand, s'engage à fournir un intervenant.

M. FEUILLADE : Et quand il y a un choix, est-ce que ce choix est proposé dans les écoles ?

M. LE BOURHIS : Oui, tous les ans ce choix est proposé, on recense les enfants qui souhaitent faire une langue.

M. RUFAT : Quel est l'effectif minimum d'un groupe ?

M. LE BOURHIS : 8 élèves ; cette année, pour des raisons d'emplois du temps incompatibles, entre l'emploi du temps de l'école et celui de l'intervenant qui avait été sollicité pour intervenir à l'école Pajeaud, cela n'a pas pu être mis en place, donc nous n'avons pas de groupe d'allemand à Pajeaud, il y avait au départ 9 élèves intéressés par l'allemand.

M. RUFAT : Vous avez dit en présentant la délibération qu'il y avait un groupe à Dunoyer de Segonzac. Est-ce que le changement de statut de l'école va changer quelque chose pour ce financement ?

M. LE BOURHIS : Non, en aucune manière. Au départ il y avait un poste de professeur des écoles fléché sur l'enseignement de l'allemand, en fait je crois que l'enseignant n'est pas resté, et l'inspecteur d'académie a

accepté de donner une habilitation à l'intervenant ville qui est dans les autres écoles pour l'école Dunoyer de Segonzac.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 18 - Avis du conseil municipal sur la désaffectation du groupe scolaire Dunoyer de Segonzac.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme COLMEZ : En 1978, une convention tripartite était signée entre le département, la commune et l'Etat pour la construction de l'Ecole Normale d'Instituteurs rue Pajeaud, école normale d'instituteurs qui deviendra plus tard l'IUFM du Val de Bièvre. L'école Dunoyer de Segonzac a été d'abord une école annexe d'application de l'école normale, puis de l'IUFM qui lui a succédé. Les élèves de cette école ont eu la grande chance de bénéficier d'un enseignement de qualité car les maitres formateurs ont toujours été recrutés en raison de leurs compétences pédagogiques tout à fait remarquables.

Cette école est restée propriété de la ville mais sa gestion a été assurée d'abord par le Conseil général et puis par l'université de Cergy Pontoise, autrement dit par l'Etat qui s'est engagé à entretenir les bâtiments ; il y a, semble-t-il, débat sur la qualité de cet entretien, mais en tout état de cause un accord semble avoir été trouvé avec le versement par l'université de Cergy-Pontoise de 397 000 €.

Nous avons deux questions à vous poser et vos réponses détermineront notre vote : premièrement, quels sont vos projets à court terme concernant ce groupe scolaire ? Et deuxièmement : quel dédommagement la commune et le Conseil général prévoient-ils de verser à l'université de Cergy-Pontoise si jamais un jour les bâtiments de l'IUFM qui ont été entièrement rénovés entre 2004 et 2009 étaient

démolis ? En effet la somme investie par l'Etat dans cette rénovation est considérable. Il est vrai que durant ces années là, on se souciait encore de préparer les jeunes enseignants à leur métier.

Dans une conjoncture économique aussi difficile que celle que connaît la France aujourd'hui, l'heure où l'on parle de rigueur budgétaire, la démolition de cet équipement public entièrement rénové apparait comme un véritable scandale financier. Alors des dédommagements sont-ils prévus si jamais cette démolition se fait ?

M. le Maire : S'agissant de l'école Dunoyer de Segonzac, à court terme on reprend l'école, et dès qu'on l'aura reprise, dès que le décret qui est très long à venir sera publié, la ville commencera à lancer les premières études sur la réhabilitation ou la reconstruction de l'école. On verra si on peut réhabiliter sérieusement dans l'état où elle est, ou s'il faut carrément la reconstruire ; nous aurons le choix. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne la laissera pas dans cet état là et ça va aller vite.

M. FEUILLADE : J'ai entendu que vous alliez lancer des études mais connaissez vous le coût que cela pourrait représenter pour la ville ? On a souvent dit ici que ce n'était pas à la ville de payer la remise en état, visiblement aujourd'hui cette seule indemnité suffit à la reprise, on est sur une estimation qui avoisinerait combien ?

M. le Maire : 2500 € le mètre carré. Combien faut-il pour une école d'après vous ? On n'échappera pas à 2500 € du mètre carré. C'est une affaire de 7 à 8 M€ minimum, ou même près de 10 M€.

L'école de la Croix de Berny a coûté 11M€, mais il y avait aussi un centre de loisirs. S'il y a moins de place, on verra combien il faut, cela dépend de la surface. Si c'est aussi grand que l'école Pasquier, ce sera 8 M€ minimum. Cela s'ajoutera à tous les projets que vous avez cités tout à l'heure ; mais nous avons l'autofinancement pour cela.

M. RUFAT : Et le Conseil général nous dédommagera ?

M. le Maire : Le Conseil général a cédé l’école à l’Etat en 1992 et n’a aucune responsabilité dans la dégradation des bâtiments. Nous demanderons une subvention de soutien au Conseil général mais ce ne sera pas un dédommagement.

Mme COLMEZ : Le Conseil général a une responsabilité dans le devenir des bâtiments de l’IUFM.

M. le Maire : Mais ça n’a rien à voir.

M. DOVA : Sur le terrain Dunoyer de Segonzac, en dehors du fait que je suis élu de ce quartier, j’ai eu des enfants qui l’ont fréquenté et ma femme a été trésorière de l’association des parents d’élèves, et je partage tout à fait le sentiment de Mme Colmez, ce fut un véritable laboratoire de méthodes nouvelles de pédagogie, de développement artistique, et la fierté des enfants qui tous, dans la résidence dite résidence Guillebaud, avaient un gros besoin de pouvoir s’épanouir avec des familles qui n’étaient pas toujours en mesure de le faire. Ce fut une aventure merveilleuse et j’ai gardé encore des contacts avec d’anciens enseignants et même avec un certain nombre d’actuels, parce que c’est une école passionnante.

Alors il faut quand même dire que le Conseil général n’a rien à se reprocher là-dessus parce que la décision de récupérer par l’Etat date de 1988, mais jusqu’en 1992, le président Pasqua et Michel Gaudin qui par la suite a eu un autre avenir ont mis plus de 3,5 millions de francs pour maintenir cette école dans un bon état d’accueil, d’hygiène et de sécurité, y compris avec le voisin gênant de la SNCF, c’est le département qui a tout payé. Alors quand je vous entends parler de compensation de la part du Conseil général des Hauts de Seine, je peux téléphoner si vous voulez au Président pour lui demander son avis mais je pense qu’il se rappellera ce qui s’est passé. Sur ce plan là, le Conseil général n’a vraiment rien à mettre et on devrait même au niveau du rectorat lui dire merci ! Parce

qu'on a été congédiés comme des palefreniers, je participais au rendez-vous avec le recteur de Versailles, qu'un recteur d'académie comme celui là se conduise de la manière dont il s'est conduit avec le modeste vice président du Conseil général que j'étais, ça vous coupe l'envie de travailler avec eux ! Heureusement ça ne m'a pas vacciné !

Mme COLMEZ : Je n'ai pas parlé d'indemnités pour l'école de la part du Conseil général, je parle des bâtiments de l'IUFM qui viennent d'être rénovés et qui correspondent à un sacré investissement puisque vous dites qu'il faut compter un investissement de 2500 € le mètre carré pour la rénovation, donc je suppose que la rénovation de l'IUFM qui représente un certain nombre de mètres carrés, et qui a été très bien rénovée, représente aussi un sacré budget !

M. DOVA : Non parce que le principe de construction est totalement différent, l'école Dunoyer de Segonzac était une des premières expériences de préfabriqué lourd selon la méthode du Parc SILIC à Rungis et Fresnes, et Monsieur le Maire va être satisfait : les possibilités d'extension de l'école avec la garantie de vérification de la solidité permettent tous les espoirs, mais la grosse question qui va nous guetter, c'est la sécurisation avec la voie ferrée du RER C. Parce que journellement, il y a des risques qui sont pris, et là aussi malgré de nombreuses interventions des différents maires d'Antony et des différents présidents des Conseils généraux, l'Etat n'a jamais levé le petit doigt pour participer avec la SNCF à la mise en place de protections suffisantes. Vous avez de la mémoire, ma chère Françoise, mais moi aussi !

M. FEUILLADE : Sur l'IUFM, vous n'avez pas répondu.

M. le Maire : C'est hors sujet, je n'ai pas à répondre.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 36 voix pour et 9 abstentions.)

- 19 - Fixation des montants des bourses de l'Aventure et de la Création attribuées par le deuxième jury 2010.

(Rapporteur : M. Adda-Halimi)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RIVET : Concernant le 4 L Trophy Raid Humanitaire, où est le raid humanitaire ?

M. ADDA-HALIMI : Le principe du 4 L Trophy est d'acheminer de l'aide humanitaire au Maroc, notamment pour les enfants, des cartables, de l'aide scolaire, c'est en cela que cela s'appelle « humanitaire ». 4L Trophy Raid Humanitaire au Maroc, c'est le nom de leur projet. Ils sont deux.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 20 - Adoption de conventions à passer avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour le financement d'actions s'inscrivant dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RIVET : On soutient tout ce qui est fait pour combattre ce fléau que représente la violence faite aux femmes, mais j'ajouterai que l'on ne peut pas accepter que cette action soit liée à un quartier particulier de la ville ; je rappelle que le plan de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes lancé en 2009 rend obligatoire pour les mairies, entre autres, l'installation au sein du CLSPD d'un groupe de travail et d' échange d'informations nominatives liées aux violences familiales et aux violences faites aux femmes. Le CLSPD est un peu virtuel dans notre commune, il s'est réuni une fois, c'est le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ; donc, vous avez obligation de créer à l'intérieur de ce

comité des groupes de travail et d'échange d'informations, et l'échéance est le 31 décembre 2012.

Je répète que plutôt que de faire une action dans le quartier du Noyer Doré, la violence faite aux femmes existe dans toutes les couches de la société et dans tous les quartiers, je vous demande à propos de cette délibération de mettre en place ce que le gouvernement a demandé de faire et surtout de considérer que cette action doit être faite sur toute la ville. Il n'y a pas de raison de stigmatiser un quartier, c'est un problème suffisamment grave pour qu'on fasse quelque chose au niveau de la ville entière, ce qui n'est pas prévu dans la délibération.

On est d'accord pour demander une subvention pour que ce projet prenne place au quartier du Noyer Doré, mais pour éviter de stigmatiser ce quartier, il faudrait le faire dans tous les quartiers, ce n'est pas ça qui coûterait très cher, et commencer par faire ce que le gouvernement a demandé, c'est-à-dire la création de ce groupe de travail au sein du CLSPD.

Mme DEVEDJIAN : Il s'agit d'une subvention de l'ACSE et l'ACSE est réservée à certains quartiers, donc on ne peut pas élargir ce dispositif aux autres quartiers du fait même que c'est l'ACSE. Mais par ailleurs l'association avec laquelle nous avons des conventions et qui organise des permanences au Noyer Doré accueille aussi d'autres femmes victimes de violence que celles du Noyer Doré ; et surtout, au commissariat de police, il y a un accueil spécifique et professionnel réservé aux femmes victimes de violences. Nous ne pouvons pas rajouter un dispositif sans tenir compte de ce qui existe déjà, c'est un peu ce que l'on a l'intention de faire avec la création du point d'accès au droit, ce sera l'occasion de recenser mieux ce qui est à disposition des femmes victimes de violences. Mais rajouter une structure comme cela serait un peu prématuré.

M. RIVET : J'entends bien mais je me suis sans doute mal fait comprendre. Il existe un accueil spécifique pour toute la ville au commissariat, mis en place pour les femmes qui auraient à signaler ces actes. Il existe au Noyer Doré en plus une structure, financée dans le cadre de l'ACSE, ce que je dis, c'est que nous devons mettre en place ce genre de structure sur toute la ville, puisque nous en mettons une au quartier du Noyer Doré, je ne vois pas pourquoi on en aurait plus besoin là qu'ailleurs, parce que c'est un fléau qui touche toutes les classes de la société. Je dis que ce genre de structure, financée à ce moment là par la mairie si tant est que ça demande un financement, doit être mise dans tous les quartiers. On l'a dupliqué au niveau du Noyer Doré, puisqu'il y a le commissariat et le Noyer Doré, mettons le dans tous les quartiers de la ville.

C'est toujours comme ça, on a l'impression qu'un quartier a plus besoin de ceci et de cela qu'un autre, non, c'est partout, tous les jours et dans tous les secteurs.

M. le Maire : Oui, aujourd'hui il s'agit de voter la demande de subvention à l'ACSE et l'ACSE a été créée par l'Etat seulement pour les quartiers jugés en difficulté. Cela s'appelle de la « discrimination positive » pour ces quartiers. Il se dépense aujourd'hui en plus du droit commun plus de 2,5 M€ chaque année pour ce quartier spécialement. Si vous voulez éviter de le stigmatiser, il faut mettre fin à ce financement spécial et aux dizaines de travailleurs sociaux qui oeuvrent sur ce quartier.

M. RIVET : Je n'ai pas dit cela.

M. le Maire : Si vous voulez cesser de stigmatiser, il faut cesser la politique de la ville. Il s'agit pour le moment de demander une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Qu'après, vous demandiez qu'on fasse une politique dans tout le reste d'Antony et sur tous les sujets, je

vous réponds non. Il y a un problème spécifique au Noyer Doré, qui est traité par l'ACSE.

M. RIVET : Il y a un problème spécifique de violences aux femmes au Noyer Doré ? Mais non, il n'y en a pas que là bas, il y en a ailleurs sur Antony.

M. SERIN : Mais on vote pour une délibération sur le Noyer Doré ; sinon vous avez raison. Des femmes battues, j'en ai vu dans d'autres quartiers mais encore plus caché peut-être dans ces autres quartiers.

M. RIVET : Il y en a encore plus besoin partout.

M. SERIN : Mais ce n'est pas par cette délibération qu'on peut y répondre.

M. RIVET : Il y a obligation de mettre en place un groupe de travail jusqu'en 2012.

M. le Maire : D'accord, M. Serin s'en chargera. Dans le cadre de la politique de la ville, c'est une délibération qui ne concerne que le Noyer Doré.

Mme BUZELIN : D'une façon très pragmatique, des femmes qui sont victimes de violences conjugales, quel mode d'hébergement leur propose-t-on dans l'urgence ? Quand on voit l'argent dépensé pour la vidéo surveillance, je voudrais savoir quelle est la somme dépensée pour l'aide d'urgence aux femmes battues !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 21 - Adoption d'une convention d'objectifs à passer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France dans le cadre des actions 2010 de l'atelier Santé Ville.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RIVET : Dans le deuxième paragraphe on parle de l'intervention de l'Atelier Santé Ville, on dit qu'elle « se décline autour de trois axes : l'hygiène de vie, le bien-être et la santé mentale, et l'accès aux soins ». On voit bien que c'est une action qui doit relever de l'hygiène de vie, qu'en est-il des actions de bien-être, de santé mentale et surtout d'accès aux soins dans le cadre du CUCS ? Qu'est-ce qui est fait en cette matière et dans ce cadre-là ? Je ne répèterai pas ce que je pense de ces actions là qui doivent être faites dans toute la ville.

Ensuite, sous la responsabilité de qui aura lieu cette action pour l'obésité des enfants ? Cela existe aussi dans la ville ailleurs.

Et quelles autres actions pourraient être menées dans le cadre du CUCS ?

M. RUFAT : Moi aussi, je voudrais votre réponse sur les deux autres thèmes qui sont choisis. Ceci étant, sur le choix de l'obésité chez l'enfant, c'est un vrai problème de santé publique aujourd'hui, donc c'est tout à fait logique que vous ayez choisi ce thème qui fait partie des objectifs de l'ARS, ça rentre en ligne de compte, c'est assez logique ; mais l'un des problèmes de fond de l'obésité, c'est l'éducation nutritionnelle mais c'est aussi l'accès aux soins, c'est la possibilité pour les personnes de ce quartier d'avoir accès à des professionnels de santé. C'est un souci qu'on a sur ce quartier qui est un désert médical.

Mme DEVEDJIAN : D'abord je dois vous dire que les objectifs, les actes de l'atelier Santé-Ville sont définis par l'Etat. C'est un dispositif d'Etat que nous avons choisi avec beaucoup d'intérêt mais défini par l'Etat et pas par nous. Nous avons choisi de nous intéresser en priorité à l'hygiène de vie parce que la santé mentale demande un certain nombre de professionnels qui existent sur la ville, ces professionnels de santé mentale existent notamment autour de l'hôpital Erasme, du CMPP etc.., et ils travaillent déjà avec les enfants de ce secteur. Donc on n'allait pas

non plus demander à l'atelier Santé Ville d'organiser quelque chose qui s'organise très bien sans lui.

En revanche, tous les problèmes d'hygiène de vie, que ce soit l'alimentation ou l'hygiène, sont des choses sur lesquelles on peut avoir avec cette structure légère une action régulière et qui est assez pertinente pour apprendre à la fois aux familles et aux enfants à considérer avec plus d'intérêt la façon de s'alimenter et de dormir. Et cela a été pendant les deux premières années les deux axes.

En ce qui concerne l'accès aux soins, nous avons fait un recensement assez complet, grâce d'ailleurs à un accès auquel tout le monde peut avoir par amélie.fr sur les professionnels de santé conventionnés acceptant la CMU dans la ville d'Antony, on s'aperçoit que la ville bénéficie, contrairement à l'ensemble des autres communes du département des Hauts de Seine, d'une démographie médicale très satisfaisante, on a encore 76 généralistes, c'est beaucoup, et sur ces 76 plus de 90% acceptent la CMU et sont au tarif conventionnel. Ils sont accessibles par toutes les catégories de la population. Nous avons deux cabinets de généralistes, un sur l'avenue Kennedy, l'autre sur la rue de la Méditerranée qui sont dans le cœur du quartier, je m'arrête au territoire de la ZUS mais il y en a plus si on va au-delà du territoire, au-delà de la rue de la Caspienne, jusqu'à la rue Mirabeau où il y en a aussi.

Nous avons fait ce recensement et maintenant, l'atelier Santé Ville va essayer de faire passer des messages auprès des familles pour expliquer et voir comment, avec les professionnels de santé libéraux mais conventionnés et qui remplissent une mission de service public pour la santé, on peut faciliter l'accès aux soins. Nous avons également recensé les cabinets dentaires, il y en a aussi. Il ne faut pas parler d'un « désert médical ». On a eu la fermeture d'un centre de cabinets médicaux qui nous avait inquiétés, du coup nous avons fait cette étude qui est à

disposition de tout le monde, il suffit d'aller sur internet, et cette étude nous a rassurés pour l'instant. On va essayer de faire mieux connaître cette offre.

D'autre part, nous travaillons avec l'hôpital privé d'Antony, la plupart des grossesses et accouchements sont suivis par l'hôpital pour toute la population du Noyer Doré sans difficultés, il y a des femmes relais qui travaillent avec l'hôpital pour que justement, ça se passe bien. On n'est pas dans un désert médical, on optimise au mieux les ressources locales et par rapport à d'autres villes, nous avons beaucoup de chance.

M. RIVET : Je suis très heureux que vous preniez à cœur ce problème d'accès aux soins, simplement pour contribuer à la réflexion, j'y intègrerai deux choses : savez-vous combien de gens sont bénéficiaires de la CMU sur la ville ? Moi je sais, ce sont 1500, 700 familles, 1500 personnes, c'est très peu. Le problème de l'accès aux soins, c'est que d'abord tous les médecins doivent accepter la CMU, vous dites 90%, mais c'est un autre débat.

Mme DEVEDJIAN : On a recensé ceux qui étaient conventionnés et on a interrogé l'association des généralistes d'Antony pour savoir si la CMU posait problème.

M. RIVET : Tous devraient le faire. Mais le problème, ce n'est pas tant la CMU, même s'il y a aussi des gens qui ont la CMU et qui n'osent pas aller chez le docteur, le problème se pose surtout pour tous les gens qui sont au-dessus, vous connaissez le problème des classes moyennes, la première tranche qui, elle, n'y va plus parce que ça coûte trop cher. Ce n'est pas parce qu'on a un dispositif qui permet de répondre aux besoins CMU que ça règle tout.

Mme DEVEDJIAN : Les médecins conventionnés, à part 1 €, nous sommes remboursés.

M. RIVET : Il y en a qui font des dépassements d'honoraires.

Mme DEVEDJIAN : Non, sur le site cmu.fr, vous pouvez y aller, c'est public, vous avez le recensement de tous les médecins qui sont conventionnés et ceux qui sont en dépassement, et on peut choisir son médecin.

M. RIVET : Je dis la réalité, c'est ce que les gens me disent quand je les rencontre, ça ne s'invente pas.

Deuxièmement, allez interroger les gens de ce quartier et demandez le nombre de gens qui vont à la maison de santé qui est de l'autre côté de la rue, à Massy, vous verrez. Il y a beaucoup de gens d'Antony qui vont là bas.

Mme DEVEDJIAN : Mais le problème de ce quartier date de sa création, le problème est que la majorité des services ont été inscrits sur la ville de Massy et sur la place de France, et donc tous les habitants du quartier du Noyer Doré ont tendance à aller sur Massy. Mais enfin, c'est l'Etat qui paye de toute façon, c'est la sécurité sociale et ils font ce qu'ils veulent, s'ils veulent aller se faire soigner à Massy, je ne vais pas les obliger à venir chez nous !

M. RIVET : Non, c'est parce qu'ils ne trouvent pas de services sur place.

M. SERIN : Mais non !

M. le Maire : Quel est le problème ?

M. RIVET : Ce sont des gens qui payent des impôts à Antony.

Mme DEVEDJIAN : Mais c'est l'Etat, c'est la sécurité sociale qui les rembourse.

M. RIVET : On parle de l'accès aux soins au conseil municipal d'Antony, non ? Ou alors pourquoi on délibère ?

M. le Maire : On délibère sur le CUCS. On n'est pas en droit commun.

M. RIVET : Donc Massy a une maison de santé qu'elle n'aurait pas dû faire si j'ai bien compris ? Votre camarade, M. Pemezec, au Plessis Robinson, a un atelier santé qui marche bien, et c'est bien la ville qui

paye ! Il le maintient et c'est très bien. Cela peut faire partie de la politique de la ville de faire des maisons de santé.

M. SERIN : Mais lui n'a pas de généralistes.

M. le Maire : A Antony il n'y a pas de problème, dans ce domaine il y a suffisamment d'offre libérale remboursée par la sécurité sociale.

M. RIVET : Vous dites qu'il n'y a pas de problème d'accès aux soins à Antony ?

M. le Maire : Non, il n'y en a pas.

Mme BUZELIN : Dans la délibération, on parle d'éducation physique à la consommation pour éviter les problèmes de surpoids, certes il y a une sensibilisation importante à faire auprès des familles sur l'alimentation, comment bien s'alimenter, etc.. mais tout cela a un coût et un coût énorme, et pour remplir des ventres et apporter un certain nombre de calories, il est plus facile d'aller sur du féculent et des pâtes parce que c'est moins cher.

Mme DEVEDJIAN : Ce ne sont pas les féculents et les sucres lents qui causent l'obésité, ce sont les boissons sucrées et tous les grignotages entre les repas. C'est ça le fondement de l'obésité.

Mme BUZELIN : Oui mais il faut aussi avoir accès à des fruits et des légumes et c'est un coût économique que les pauvres ne peuvent pas forcément supporter, ce n'est pas seulement parce qu'il y a une mauvaise éducation, c'est aussi un coût économique.

Mme DEVEDJIAN : Les légumes, ça ne coûte pas cher.

M. SERIN : Ce sont aussi des problèmes psychologiques qui sont plus importants que ces problèmes là, et vous en parleriez autrement si vous étiez confrontée à ces problèmes là, s'il vous plaît !

Mme BUZELIN : Non, on parle d'obésité, il y a un problème d'éducation mais il y a aussi un problème de coût économique. Pour une famille qui ne grignote pas et n'abuse pas de boissons sucrées, il est difficile

d'acheter des fruits et des légumes parce que ça a un coût économique. Même le prix des pommes a beaucoup augmenté. Il faut développer des épiceries sociales dans les quartiers, ça donnera accès aux fruits et aux légumes.

Mme BUGAT : Je voudrais vous répondre : je pense que vous êtes au courant que la mairie d'Antony, pour les personnes en difficultés qui viennent nous trouver, a mis en place des tickets service, ces familles peuvent acheter ce dont elles ont besoin ; si elles ont envie de fruits et de légumes, ou des œufs, elles vont en grande surface avec ces bons.

M. RIVET : Alors pourquoi vont-elles au Secours Populaire ?

Mme BUGAT : Parce que les gens vont partout, quand on a faim, on va partout, c'est normal, ça ne me choque pas du tout, il y a les épiceries sociales, les Restaurants du Cœur, mais nous, mairie, nous dépensons énormément d'argent en donnant des tickets alimentaires et des tickets loisirs pour les gens qui ont besoin de manger. Je n'ai jamais refusé de tickets alimentaires à quelqu'un. Ils peuvent acheter des fruits et des légumes. C'est quelque chose qui n'a jamais été soulevé comme problème au conseil municipal. Je vous en informe.

Mme BUZELIN : Et ça représente quel budget ?

Mme BUGAT : Enorme, je ne l'ai pas en tête mais je tiens à le signaler, j'ai des permanences où je reçois 10 à 14 personnes. Le Secours populaire également m'en envoie. Les Restos du Cœur existent et il y a des légumes.

M. VOULDOUKIS : Un complément de réponse sur le plan de la prévention de la santé : depuis deux ans, nous menons des actions sur tout ce qui est hygiène alimentaire et obésité. On sait bien que c'est une pathologie qui est inégalitaire sur le plan même héréditaire et alimentaire, et donc nous avons formé l'année dernière pas loin de 400 élèves en collaboration avec la Caisse primaire d'assurance maladie 92 et Aventis,

et nous continuons cette année. Nous allons mener des études de prévention sous forme ludique pour les enfants, des études qui portent sur le petit déjeuner, on passe le message, on va le faire cette année à partir des enfants qui vont transmettre aux parents, et bien entendu le côté alimentaire pourra être pris en considération. Mais je pense qu'il y a un message de bien-être et surtout de sensibilisation sur le plan psychologique à faire.

M. LE BOURHIS : Dans le nouveau contrat que nous avons passé avec notre prestataire, il est prévu cinq animations par an dans les écoles maternelles pour former les enfants au choix alimentaire au niveau du petit déjeuner, nous avons cinq petits déjeuners.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 22 - Modification des montants des subventions accordées à l'association Adagio et à l'association Pierre Kohlmann dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour 2010 et adoption des avenants n°1 aux conventions de subventionnement correspondantes.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RIVET : Comment ce diagnostic sera-t-il conduit ? Va-t-il s'étaler sur une certaine période ? Le bailleur social va-t-il contacter une entreprise particulière ? Et ensuite deuxième question : je suis conscient du degré de confidentialité de ce genre d'outil, mais quand on est élu et qu'on finance dans le conseil municipal cette étude, ma question est la suivante : en prenant toutes les réserves de confidentialité, pourrait-on avoir connaissance du résultat de cette étude que nous allons voter ?

Mme DEVEDJIAN : C'est un cabinet de la Caisse des Dépôts qui fait ce diagnostic, qui avait déjà fait un diagnostic social sur le quartier du Noyer

Doré en 2003, et c'est dans le cadre de l'évaluation de la politique de la ville que l'Etat et le Département nous ont vivement conseillé de faire cette mise à jour du diagnostic avec l'évolution de la rénovation urbaine. Il se fait en partenariat dans le cadre d'Adagio parce que c'est un partenariat entre les villes et le bailleur, je dis « les villes » puisque Massy a souhaité le faire aussi pour sa part, alors que nous étions seuls en 2003 à l'engager, et le cabinet prend contact avec les bailleurs, de façon anonyme bien sûr, pour avoir les résultats de l'enquête sociale, on n'a pas les noms des personnes mais au moins les adresses pour essayer d'identifier au mieux les difficultés et les avancées pour les habitants de ces quartiers.

Le travail est en cours, c'est croisé avec un certain nombre de données de l'INSEE et du Pôle Emploi, de différentes institutions, et je pense que nous aurons un premier résultat au mois de janvier et bien évidemment dans le respect de la plus grande confidentialité on vous fera part des résultats dans le cadre de la politique de la ville parce qu'au conseil municipal c'est un peu long. Mais je vous les donnerai dès qu'on les aura.

M. RIVET : Antony Habitat a un plan stratégique remarquablement bien fait dans les données, on voit apparaître des données socio-économiques dans ce plan stratégique, est-ce que ça vient de ce genre d'étude ?

Mme DEVEDJIAN : Les enquêtes sociales des bailleurs ont lieu tous les 3 ans, je crois, et dans ces enquêtes sociales on a des tas d'indications sur la composition de la famille, le revenu, etc…

M. RIVET : Les familles monoparentales, les chômeurs, etc… La commission politique de la ville pourra avoir connaissance de cette enquête au 1er trimestre de l'année prochaine ?

Mme DEVEDJIAN : Oui.

M. FEUILLADE : Un diagnostic social a été fait et transmis à Antony Habitat il y a quelques mois, est-ce que c'est la continuité ?

Mme DEVEDJIAN : Rien n'a été transmis à Antony Habitat, on leur a demandé de bien vouloir donner le résultat de leur enquête sociale qui est en cours, évidemment dans l'anonymat le plus garanti.

M. FEUILLADE : La SEMIDEP fait la même chose. Que vient faire Adagio dans l'affaire ?

Mme DEVEDJIAN : Adagio est une association qui gère la gestion urbaine de proximité sur l'ensemble de Massy Opéra et Antony Noyer Doré, et la gestion urbaine de proximité est financée en partie par l'exonération de TFTP des bailleurs sociaux. Ils doivent consacrer une part de cette exonération à l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. Et l'association Adagio récupère ces cotisations des bailleurs, qui sont proratisées au nombre de logements qu'ils ont, et les villes donnent en plus une subvention. C'est au sein de l'association Adagio qu'on fait cette gestion urbaine de proximité qui concerne à la fois le cadre de vie et le lien social. On fait de la médiation sociale et urbaine, je vous expliquerai car c'est un peu long à dire. Mais il était pertinent que ce diagnostic social soit fait dans le cadre d'Adagio, parce que c'est un bon cadre pour travailler ensemble ville et bailleurs, mais ce n'est pas la première mission d'Adagio.

On a trouvé, aussi bien du côté de la politique de la ville d'Antony que du côté de la politique de la ville de Massy que du côté d'Adagio que c'était pertinent d'utiliser cette structure pour faire le diagnostic ; tout le monde y a participé. Mais c'est très ponctuel, une fois que le diagnostic sera fait, Adagio retrouvera ses missions habituelles. Nous avons 13 000 € une fois, pas plus. Sinon, Adagio sait plus que quiconque les faits délictueux qui se passent sur le quartier et c'est la mission de base pour laquelle elle est faite.

M. le Maire : Nous avons deux votes à faire.

(Vote à main levée pour Adagio : 44 voix pour, 1 ne prenant pas part au vote, Mme Devedjian.

Vote à main levée pour Pierre Kohlmann : unanimité.)

M. le Maire : Et on verra l'an prochain comment on va faire pour avoir un budget qui soit équilibré.

- 23 - Adhésion de la ville d'Antony à un certain nombre d'associations et de syndicats du cinéma.

Rapporteur : Mme Rolland

(Lecture du rapport de présentation.)

M. FEUILLADE : Evidemment nous sommes pour la reprise de l'association et des labels. Pour le cinéma, où en est le projet ? Est-ce que la commission Culture peut se réunir pour faire un point d'avancement sur le cinéma ? On l'avait demandé, l'architecte avait dit qu'il était prêt à faire des modifications à son programme, peut-on se réunir et parler du cinéma au moment de son élaboration définitive ?

Mme ROLLAND : Je n'ai pas convoqué de commission Culture avant ce conseil municipal parce qu'il n'y a aucun élément nouveau particulier à apporter, on attend. Il y aura une commission quand il y aura matière à faire une commission.

(Vote à main levée pour chacune des délibérations :

- **Syndicat des cinémas d'art, de répertoire et d'essai : unanimité.**
- **Agence du court métrage : unanimité.**
- **Association française des cinémas d'art et d'essai : unanimité**
- **Association Territoire et Cinéma : unanimité.**
- **Association du Cinéma indépendant pour sa diffusion : unanimité.**

- **Association française du cinéma d'animation : unanimité.**
- **Agence pour le développement régional du cinéma : unanimité.)**

- 24 - Prise en charge des dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.

(Rapporteur : Mme Marlet)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RIVET : Je pense que ce sera fait mais je veux m'en assurer : la commission économique aura-t-elle un rapport ou bien le conseil municipal saura-t-il qui va se déplacer, qui va participer à la conférence internationale ?

Mme MARLET : Vous aurez un grand et beau dossier parce que M. Fau avait très bien préparé son intervention pour la République Tchèque.

M. RUFAT : Du côté des Antoniens, concernant les échanges, je vois les coûts et je vois souvent la participation de la ville pour les voyages de jumelage : la ville paye les voyages aller et retour, est-ce qu'il y a réciprocité, est-ce que dans les villes comme Olomouc ou bien Sdérot, on nous paye aussi les voyages ?

Mme MARLET : Non, Sdérot est la seule ville pour laquelle nous faisons une exception. En général, dans les jumelages, les Antoniens payent les voyages pour aller dans les villes jumelles, les villes jumelles assurent l'hébergement et l'accueil des Antoniens. A l'inverse, lorsque nous recevons des délégations étrangères, elles payent leurs billets d'avion pour venir à Antony, et nous les hébergeons complètement à Antony. La seule ville pour laquelle nous faisons une exception, c'est Sdérot, et je suppose que vous savez pourquoi : ce sont des jeunes qui ont beaucoup de difficultés, nous ne le faisons qu'avec des jeunes, nous l'avons fait l'année dernière pour un groupe de jeunes sportifs, nous prenons en

charge leur voyage. Et les familles Antoniennes qui accueillent ces jeunes prennent intégralement à leurs frais leur séjour d'une semaine.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 25 - Communication du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre – année 2009.

(Rapporteur : M. Sénant)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RIVET : Je voudrais avoir votre vue sur la façon dont la commune d'Antony dans les quelques années à venir se conduira, quelle est sa politique vis-à-vis de la CAHB ? Une des questions qui se pose est la suivante : est-ce que vous allez promouvoir avec vos collègues de l'exécutif communautaire la délégation d'autres choses que ce qui a été déjà délégué ? Les piscines l'ont été, pourquoi pas les gymnases, je pense à la voirie également, aux cinémas après les théâtres, avez-vous une vision sur les deux ou trois ans qui viennent ou bien est-ce que comme le disait le président Siffredi, on se calme et on revoit en 2014 ?

M. le Maire : Ma position a été exprimée lors de la réunion à Wissous de l'ensemble des représentants des différentes villes : jusqu'en 2014 il n'est pas question de transférer, et ensuite nos successeurs verront.

M. RIVET : Deuxième question : il serait intéressant comme cela a été demandé à ce qu'au-delà de la réunion d'information qui a eu lieu, M. Siffredi puise venir au conseil municipal.

M. le Maire : Non, la question a été réglée maintenant, les conseils municipaux sont tous réunis sur un seul jour pour écouter M. Siffredi et les vice-présidents. Il n'est pas question qu'en plus il passe sur les différents conseils municipaux des sept villes. La réunion de Wissous a remplacé toutes les réunions que vous aviez souhaité faire dans les différentes villes.

M. RIVET : C'est un désir que j'exprimais.

M. le Maire : La réponse, je vous l'ai donnée, ce sera non.

M. FEUILLADE : Pourrait-on savoir -peut-être pas ce soir mais plus tard- comment vous ressentez le transfert des conservatoires et des piscines ? Peut-on avoir votre sentiment ? Je comprends qu'on ne le fasse pas ce soir, c'est compliqué, mais François Rivet pose la question depuis des années, ce serait intéressant de faire un bilan pour Antony de quel a été l'avantage de transférer les conservatoires et les piscines. Ce serait bien de se poser la question à Antony : quels sont les bénéfices que l'on retire du travail de la CAHB ?

M. le Maire : C'est un travail que l'on pourra faire mais il faut le préparer a minima, sans préparation ce n'est pas possible.

M. FEUILLADE : Je parle de le faire dans l'avenir. François Rivet l'a demandé plusieurs fois, ce serait un débat intéressant.

M. le Maire : Oui, mais il faut le préparer.

Mme BUZELIN : A la page 14 du rapport sur l'action de résorption de l'habitat indigne, en 2009 il est cité 53 nouveaux dossiers qui ont été ouverts et il est précisé « hors Antony », pourquoi ?

M. SERIN : Cela se fait dans tous les services de chaque commune.

Mme BUZELIN : Vous voulez dire que tout le travail sur la résorption de l'habitat indigne à Antony est traité au niveau d'Antony seulement ?

M. SERIN : Oui, tout à fait.

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 26 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) – année 2009

(Rapporteur : Mme Nguyen)

(Lecture du rapport de présentation.)

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 27 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR) – année 2009.
(Lecture du rapport de présentation.)
(Rapporteur : Mme Cottenceau)
Il est pris acte de la communication du rapport.

- 28 - Communication du rapport du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) – Année 2009.
(Rapporteur : Mme Lemmet)
(Lecture du rapport de présentation.)
Il est pris acte de la communication du rapport.

- 29 - Communication du rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) – Année 2009.
(Rapporteur : Mme Lemmet)
(Lecture du rapport de présentation.)
Il est pris acte de la communication du rapport.

- 30 - Modification du règlement intérieur du conseil municipal
(Rapporteur : M. Sénant)
M. le Maire : Le rapport reprend l'article 35, c'est un texte qui a été élaboré d'un commun accord avec les représentants des deux groupes de l'opposition, M. Rivet et M. Feuillade, et qui prévoit que désormais le

site internet de la ville reprendra la tribune d'expression de chacun de ces deux groupes, dans les conditions décrites à l'article 35.

M. RIVET : Enfin ce n'est pas tout à fait cela, on aura une expression propre sur le site internet.

M. le Maire : Il y aura sur le site internet une expression de chacun des deux groupes.

M. RIVET : Distincte du bulletin municipal ?

M. le Maire : Oui. Expression des trois groupes d'ailleurs, puisqu'il y en a trois !

M. RIVET : D'accord. On rejoint ainsi les villes qui ont déjà ce dispositif, il était temps et c'est bien. On a demandé lors des « négociations » à avoir un rendez-vous dans 6 mois ; je voudrais aujourd'hui que soit acté que dans 6 mois, ou un an parce que vous avez fixé cela par trimestre, nous aurons un rendez-vous pour faire un bilan et voir si les dispositions pratiques vont ou ne vont pas.

M. le Maire : Pas de problème.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

M. le Maire : Avant de passer aux questions diverses, j'ai une information à donner au conseil municipal : c'est sur les principales données du cahier d'acteurs que je me propose de présenter au débat public sur le Grand Paris, débat public qui se terminera au 31 janvier prochain. C'est la présentation à tout le monde, collectivités locales mais également toutes les associations, du projet de métro automatique dit du Grand 8, ainsi que de l'autre ligne située au nord de la banlieue sud ; ainsi que Arc Express.

Concernant la ville, le problème majeur est le métro automatique qui va traverser -à la marge mais traverser quand même- Antonypôle sur quelques centaines de mètres. Et sur ce point, je compte dire et écrire à

peu près ceci : « Sur le métro automatique du Grand 8 traversant Antonypôle, la ville demande qu'une gare y soit prévue », ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Aujourd'hui il y a une gare à l'aéroport d'Orly et une gare à Massy TGV. Ce que nous demandons, si vous êtes d'accord, c'est qu'Antonypôle ait aussi sa gare située à Antonypôle-Wissous, que l'on obtienne une gare ; comme la ligne passe à travers Antonypôle, elle serait très bien, surtout si nous enfouissons la ligne à haute tension.

Deuxième point : la ville s'oppose absolument à la variante qui a été évoquée dans le projet et qui consiste à faire passer la ligne en aérien, sur un viaduc, entre Massy et Orly, le principe est que tout se fait en souterrain, mais précisément entre Massy et Orly le projet prévoit une variante possible en aérien. Il est exclu que ce soit en aérien, en tous cas pour nous. Nous nous battrons aussi efficacement que pour Massy Valenton si jamais ils insistaient sur ce plan là.

La ville d'Antony rappelle en outre que le métro automatique ne doit pas se réaliser au détriment de la modernisation absolument indispensable du RER B, et rapidement. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous demandons aussi que ces grands projets concernant le métro automatique ne se fassent pas au détriment du tramway de la Croix de Berny à Clamart, qui a été décidé sur le principe par le Département des Hauts de Seine et la Région Ile de France et qui ne semble pas avancer beaucoup. On peut craindre qu'il y ait un lien entre le Grand 8 et le fait que le projet de tramway n'avance pas. Donc la ville d'Antony insiste vigoureusement pour que le tramway se fasse, quel que soit le sort du Grand 8.

Et enfin, la ville d'Antony rappelle son opposition absolue au projet Massy-Valenton et sa demande et son soutien à la réalisation rapide de la ligne d'interconnexion sud du TGV.

Voilà les grandes lignes mais le texte, nous avons un peu moins de deux mois pour le déposer.

M. FEUILLADE : Ces positions me vont bien, elles paraissent intéressantes. Sur le tramway, et compte tenu de ce qui a engendré l'arrêt du TVM sur la gare de la Croix de Berny, il me semble indispensable que cette gare fasse l'objet d'une rénovation. On fait arriver des voyageurs après Bourg-La-Reine où il y a le nœud de Robinson, il y a nécessité de moderniser et peut-être de couvrir la station Croix de Berny qui amène de plus en plus de voyageurs. Et les conditions d'attente dans cette gare ne sont pas satisfaisantes. Si cela doit devenir un nœud de transports en commun, il ne faut pas que cette gare reste dans l'état où elle est, c'est un point qui nous paraît devoir être abordé.

M. le Maire : Vous avez raison, sur un sujet aussi vaste que le Grand Paris, c'est un point un peu mineur mais Antony ne doit pas se désintéresser de la Croix de Berny, ni de l'ensemble du RER B Sud.

M. RIVET : J'apprécie cette communication qui concerne une position que vous comptez défendre, c'est bien de voir dans l'avenir, est-ce possible d'avoir le texte avant que vous le soumettiez ?

M. le Maire : Oui, bien sûr.

M. RIVET : Vous proposez cela vis-à-vis du Grand 8, du projet à 40 milliards…

M. le Maire : C'est le débat public.

M. RIVET : Il y a deux débats, il y a Arc Express et le Grand 8. On n'est pas concernés par Arc Express mais ça concerne bien le Grand 8 ?

M. le Maire : Oui.

- Questions diverses.

Mme CHARRIER : Ma question porte sur les locaux des mairies annexes. A l'exception de celle des Bâconnets, vous avez décidé la

fermeture des mairies annexes dont les locaux pour l'instant sont inoccupés. La ville manque de salles de réunions pour les habitants et de lieux de rencontres pour les jeunes ; les besoins s'en font sentir dans différents quartiers et d'une manière plus aiguë dans le quartier La Fontaine où, comme vous le savez, des jeunes désoeuvrés traînent au pied des immeubles et créent une situation conflictuelle avec les habitants. Il en est de même dans le quartier Pajeaud. Ces locaux devraient être aménagés, un animateur y être affecté, afin de proposer aux jeunes des activités et de les accompagner dans leurs loisirs.

D'autre part, quand les jeunes ne les utiliseraient pas, ces locaux pourraient servir aux associations de quartier.

Nous demandons donc que la commission Vie associative et la commission Jeunesse se saisissent de ce sujet et fassent prochainement des propositions à notre assemblée. Mais peut-être que vous aviez déjà des idées sur la destination de ces lieux ?

M. le Maire : Mme Léon a beaucoup d'idées et de problèmes à régler, surtout dans la perspective fin 2011-2012 lorsqu'on démolira vos locaux associatifs de la place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord ; Il y aura un grand projet d'affectation des locaux et dans cette perspective là, les mairie annexes vont servir. Donc il est difficile de les affecter à des usages privatifs en attendant. On peut accueillir ponctuellement, et à des heures précises, des associations et des actions, mais il est hors de question de les affecter exclusivement à des privés. De plus nous avons besoin de ces locaux pour reloger les associations le jour venu.

Mme CHARRIER : Mon idée n'était pas vraiment privative, c'était que ça reste municipal et que ça puisse être loué à des associations de temps en temps, ce n'était pas une privatisation de ces locaux.

M. le Maire : Ils tourneront pour les jeunes, pour les vieux, pour beaucoup d'associations qui ont besoin de locaux comme vous le savez, et nous les ferons tourner.

Mme CHARRIER : Il y a des problèmes assez particuliers par rapport aux jeunes dans les quartiers où ils n'ont pas de lieux pour se rencontrer ni d'animations.

M. le Maire : Ce n'est pas forcément uniquement parce qu'il n'y a pas de locaux pour se rencontrer qu'il y a ces problèmes, c'est plus complexe.

M. MEUNIER : M. le Maire, nous avons appris qu'à l'occasion des élections de locataires au conseil d'administration d'Antony Habitat, les bureaux de vote au nombre de 13 seraient tenus pas des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. De fait, et puisque ce sont des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, je pose la question au conseil municipal : c'est une disposition qui exclut ainsi les représentants des associations de locataires ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux de l'opposition, ce qui n'est pas sans poser un réel souci démocratique. Une disposition qui, de plus, ne s'appuie sur aucun texte législatif. Qu'est-ce qui justifie que lors des prochaines élections des locataires au conseil d'administration d'Antony Habitant, les bureaux de vote ne soient tenus que par des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau ?

M. le Maire : La pratique depuis toujours, et c'est défini par Antony Habitat, puisque juridiquement c'est Antony Habitat qui décide de la façon dont se passent ces élections. Il le fait dans le cadre de la loi, si vous n'êtes pas satisfait, libre à vous d'attaquer les décisions prises par Antony Habitat, mais ce n'est pas du domaine du conseil municipal. Antony Habitat décide de le faire et si vous n'êtes pas content, vous pouvez le contester. Nous, nous ne le contestons pas, c'est une décision prise par

le conseil d'administration d'Antony Habitat. C'est une pratique habituelle depuis toujours.

M. FIE : Je suis membre du conseil d'administration d'Antony Habitat comme d'autres conseillers ici, et ce n'est pas une décision du conseil d'administration, il n'y a eu aucune décision, on a simplement eu une information disant que suite à une de mes questions sur l'organisation, le président avait choisi quelques membres du conseil d'administration. A cette occasion j'ai demandé à participer à cette élection et on m'a dit oui, cela m'ennuie que le président ne soit pas là aujourd'hui mais il y a d'autres membres du conseil d'administration qui peuvent confirmer ce que je dis, il n'y a eu aucune décision du conseil d'administration. Est-ce que c'est légal que ce soit le président dans son coin ou le directeur, je ne sais pas, j'ai demandé plusieurs fois des informations, qui prenne ce genre de décision ? J'ai beaucoup de mal à avoir des informations et il y a quelques jours, une réponse contradictoire à ce qui a été dit en conseil d'administration m'a été donnée. En tout cas, ce que vous dites, à savoir que ce serait une décision du conseil d'administration, n'est pas juste.

M. le Maire : Ce n'est pas du domaine du conseil municipal.

M. FIE : Apparemment si puisque la décision, tel que je l'ai entendu, c'est que ce sont uniquement les membres du conseil municipal dans l'ordre du tableau qui sont désignés, c'est ce qui m'a été dit par le directeur de l'Office municipal.

M. MARTIN : Cela a été le cas pour les présidents de bureaux de vote.

M. le Maire : C'est une décision qui appartient au conseil d'administration d'Antony Habitat.

M. FIE : Je ne vois pas comment le président du conseil d'administration de Antony Habitat peut décider que ce soit dans l'ordre du tableau.

M. le Maire : Demandez-lui ! Ce n'est pas du domaine de la ville mais d'Antony Habitat, du conseil d'administration d'Antony Habitat.

Mme BUZELIN : J'espère que vous ne trouverez pas ma question mesquine à moins que ce ne soit votre absence de réponse qui puisse l'être :

S'agissant de la Chambre régionale des comptes, vous avez sans doute reçu des observations provisoires, je ne sais pas, ou si vous ne les avez pas reçues, au moins avez-vous eu des conversations avec la Chambre régionale des comptes, je voudrais savoir quels étaient les principaux thèmes abordés et quelles solutions vous comptez apporter ?

M. le Maire : Non, pour le moment rien n'est définitif, vous aurez le rapport lorsqu'il sera publiable.

Mme BUZELIN : Alors qu'est-ce qui est mesquin, est-ce ma question ou votre réponse ?

M. le Maire : Rien du tout, vous verrez, aucune des deux, vous verrez quand le rapport sera publié et vous serez sans doute déçue.

M. RIVET : Vous avez évoqué le problème tout à l'heure mais je voudrais que les choses soient bien claires : au dernier conseil municipal on vous avait demandé pourquoi il y avait une réunion de concertation entre associations, RFF et la mairie, alors que d'autres associations et en particulier les élus n'étaient pas invités ? Vous avez éludé la question, c'était à la fin du conseil. Maintenant que cette réunion a eu lieu avec les gens que je viens de nommer, on a eu des échos les uns et les autres et il semblerait que RFF n'ait pas du tout tracé une croix définitive sur le projet de Massy-Valenton. Je lis l'excellent numéro de Vivre à Antony, le dernier, dans lequel Wissam Nehmé dit clairement : « Grâce à l'opposition de la municipalité et des associations des riverains, nous avons stoppé le projet de Massy-Valenton. ». Alors est-il définitivement arrêté ou pas ? Et quelles sont les principales conclusions de la réunion à laquelle on n'a pas pu assister ?

M. le Maire : Mais c'était une réunion privée entre un comité de défense qui ne vous avait pas invités et RFF. Si vous aviez appartenu à ce comité de défense, vous auriez peut-être été invités. En tout cas RFF, enfin certains ingénieurs de RFF, sont depuis l'origine pour le projet Massy-Valenton, depuis 2003, ils poussent dans ce sens là. Le gouvernement, le ministre des Transports, lui, a demandé d'étudier une variante, une solution qui évite d'élargir la voie de chemin de fer sur la rue des Chênes entre Bâconnets et Massy Verrières, c'était le problème qui a provoqué Massy-Valenton conformément à notre demande. C'est une étude pour laquelle le ministère des Transports a dégagé 125 000 € et RFF en finance 25 000. C'est une étude à 150 000€ et elle est poursuivie à la demande du ministère des Transports. En effet, il y a des ingénieurs RFF qui aimeraient faire le projet de départ mais ils sont bloqués, d'abord par la ville et l'association des riverains qui ont fait le maximum pour les bloquer, c'est le grain de sable qui a bloqué, et maintenant par le gouvernement qui leur demande de revoir leur copie. Mais ce n'est pas fini, tant que la décision n'aura pas été prise officiellement de faire autre chose, il y aura bien sûr toujours un risque que ça revienne, nous re-bloquerons comme nous l'avons fait depuis le début. Si le gouvernement changeait, on ne sait jamais, en 2012, et que le gouvernement futur décidait de reprendre le projet initial, on le bloquerait. Je compterais sur vous pour le faire. Le gouvernement actuel bloque le projet !

Mme CHARRIER : N'oubliez pas le blocage de la Région, qui a quand même bloqué le projet en ne votant pas les fonds.

M. le Maire : Oui. La Région a été sollicitée par RFF pour financer la phase suivante qui est la communication que RFF ne manquera pas de faire quand il aura trouvé des solutions. Je suis d'accord avec vous, Mme Charrier, il y a unité de vue entre la ville et la Région pour une fois, et

aussi le ministère des Transports, les seuls qui résistent encore, ce sont quelques ingénieurs de RFF qui aimeraient réaliser leur projet initial.

M. RIVET : Pour résumer, aujourd'hui le projet n'est pas enterré, le ministère des Transports a demandé que ce projet soit réaménagé, une étude de 150 000 € a été lancée dont les résultats seront connus dans combien de temps, six mois, un an, un an et demi ?

M. le Maire : Rien ne presse. Lorsque le débat public sur l'interconnexion sud sera terminé, en avril ou mai 2011, à ce moment là RFF pourra commencer éventuellement à communiquer sur le projet à condition qu'il ait trouvé la solution dans l'étude qui est en cours.

M. RIVET : Et les résultats seront connus après le débat, d'accord. La deuxième phase sera une communication mais à quel moment la décision sera-t-elle prise, et qui la prendra ?

M. le Maire : On ne peut pas communiquer sans la décision bien évidemment.

M. RIVET : Il y aurait prise de décision en avril ?

M. le Maire : A mon avis il faudra du temps, elle sera prise quand il y aura un accord. Si la solution qu'ils trouvent n'a pas notre accord, ils auront du mal à la mettre en œuvre.

M. RIVET : Est-ce que la commission de suivi que vous avez créée il y a deux ans et demi pourra se réunir, est-ce que vous en prenez l'engagement ?

M. le Maire : S'il y a un élément nouveau, oui.

M. RIVET : L'étude de 150 000€, c'est nouveau, je ne le savais pas.

M. le Maire : J'en avais parlé avec Mme Le Néouannic, quand elle avait voulu me coincer sur Massy-Valenton, il y a quelques mois : elle était mal tombée. Le gouvernement a effectivement demandé une étude consistant à faire passer les trains sans dégrader notre environnement.

M. RIVET : Il y a une étude qui a été financée par la Région, non ?

M. le Maire : Non, par le gouvernement. Et la Région prendrait le relais de la communication des résultats éventuels de cette étude.

M. RIVET : La commission de suivi sera-t-elle convoquée avant l'été prochain sur ce projet ?

M. le Maire : Oui, si l'étude sort avant l'été prochain, ou s'il y a un élément nouveau, comme je l'ai fait lorsque j'ai reçu une lettre de RFF qui disait qu'elle changeait son fusil d'épaule, j'ai immédiatement invité le comité de suivi à se réunir.

Merci et bonne soirée.

(La séance est levée à 00h00.)